



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 MARS 2024**

PROCES-VERBAL DE LA REUNION **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2024**

Date de la convocation : 08/03/2024. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 37
Présents : 58 - Pouvoirs : 10, au point 1 / Présents : 55 - Pouvoirs : 14, du point 2.1 au point 4.1
Présents : 54 - Pouvoirs : 14, du point 5.1 au point 5.4

Le Vendredi 15 Mars 2024 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Europe 2 du Parc des Expositions du Rivage Gayant de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président, avec pour Secrétaire de séance M. Jean-Jacques PEYRAUD

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE (à compter du point 2.1), Mme Lisiane DUBUS DELSAUX, M. Christophe CHARLES, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, M. Christian DORDAIN, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Estelle MOUY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY (à compter du point 2.1), Mme Auriane DELBARRE, M. Jean-Christophe LECLERCQ, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Michel LEROY, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, Mme Coline CRAEYE, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS (du point 1 au point 4.1), M. François GUIFFARD, M. Laurent KUMOREK, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GEORGES, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Thierry GOEMINNE, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, Mme Francette DUEZ, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT (au point 1), Mme Marie-Josée DELATTRE (au point 1), Mme Stéphanie CARAMOUR (au point 1), Mme Joselyne GEMZA (au point 1), M. Henri JARUGA (au point 1), M. Patrick MERCIER, Mme Jocelyne CHARLET, M. Laurent DESMONS, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Mohamed KHERAKI, (pouvoir à Mme Agnès DUPUIS), Mme Nora CHERKI (pouvoir à Mme Auriane DELBARRE), M. Hocine MAZY (pouvoir à M. Yvon SIPIETER au point 1), M. Xavier THIERRY (pouvoir à Mme Coline CRAEYE), M. Thierry BOURY (pouvoir à M. Claude HEGO), M. Francis FUSTIN (pouvoir M. Jean-Luc Hallé), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Francette DUEZ), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Christian POIRET à compter du point 2.1), Mme Marie-Josée DELATTRE (pouvoir à M. Thierry GOEMINNE à compter du point 2.1), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Stéphanie CARAMOUR (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD à compter du point 2.1), M. Dimitri WIDIEZ (pouvoir à M. Christophe CHARLES), Mme Joselyne GEMZA (pouvoir à M. Christian DORDAIN), M. Henri JARUGA (pouvoir à Mme Valérie LOUWYE)

EXCUSÉS :

M. Bruno VANDEVILLE (au point 1), Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Jamila MEKKI, M. Michaël DOZIERE, Mme Nicole MARFIL, M. Thibaut FRANCOIS (du point 5.1 au point 5.4)

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Alain BOULANGER

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, Mme Mélanie DELABARRE MEGNIN, Directrice Tourisme, Mme Sandrine DANSETTE, Directrice du Développement Economique, M. François LAURENT, Directeur Général Adjoint pôle Pilotage et Solidarités, Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, Mme Céline HUBY, Directrice Cohésion Sociale-Habitat, M. Stéphane VENET, Directeur Archéologie préventive M. Franck FOURNIER, Directeur Général Adjoint pôle Aménagement du territoire et Transition écologique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur Transition Ecologique – Mobilité et Qualité, Mme Daisy VINCENT, Directrice pôle Aménagement, M. Raphaël MATHIEU, Directeur de la Communication, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Directeur Service Technologies Information Communication, Mme Camille PERIN, Chargée de mission de la DGS.

SOMMAIRE

1 –	Approbation de procès-verbal	3
2 –	Finances	3
2.1 –	Rapport et Débat d'orientation budgétaire (ROB et DOB) dans le cadre de la préparation et du vote des budgets 2024	3
3 –	Ressources Humaines.....	15
3.1 –	Modification du tableau des effectifs – suppressions de postes :	15
4 –	Habitat	18
4.1 –	Attribution d'une subvention exceptionnelle aux Compagnons de l'Espoir.....	18
5 –	Cycle de l'eau	19
5.1 –	Eau potable - Convention entre Douaisis Agglo et l'Association CYCL'EAU – Salon CYCL'EAU DOUAI-HAUTS DE France 2024	19
5.2 –	Assainissement – Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de prestations de services pour la détection, le marquage, le piquetage et le géoréférencement des ouvrages enterrés sur le territoire de DOUAISIS AGGLO – Marché n°DA-23AS036	20
5.3 –	Assainissement – Attribution de l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour la réalisation de travaux de mise en conformité des branchements d'assainissement par rue sur les différentes communes de Douaisis Agglo – Marché n°DA-23AS037	22
5.4 –	Assainissement – Attribution de l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour la mise en sécurité des trappes, serrureries et installations de DOUAISIS AGGLO – Marché n°DA-23AS044	23

M. LE PRÉSIDENT : Bonjour à tous, je vais laisser François faire l'appel.

--- Appel ---

M. LE PRÉSIDENT : Merci François, mes chers collègues nous allons commencer ce conseil communautaire, intéressant, c'est le débat d'orientation budgétaire, c'est la stratégie. C'est intéressant de pouvoir échanger et avoir l'avis de chacun et chacune sur la stratégie de notre agglomération. Avant ça je souhaite la bienvenue à ceux qui sont partis et sont revenus, et à ceux qui sont arrivés, Jocelyne Charlet, Laurent Desmons et Jacques Michon. Bienvenu à Douaisis Agglo pour Laurent, qui ne siégeait pas dans notre EPCI, et non une collectivité, il faut faire attention, c'est un garçon qui m'a appris ça, il s'appelait Patrick Masclet.

M. DESMONS : Très heureux de rejoindre l'agglo Christian.

M. LE PRÉSIDENT : Et on est là pour travailler tous ensemble. C'est le but.

1 – Approbation de procès-verbal

EXPOSÉ

Le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 16 février 2024 est joint à la présente note.

Il vous est soumis pour approbation.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Le premier point à l'ordre du jour, c'est l'approbation du procès-verbal du 16 février, est-ce que vous avez des remarques ? Non. Je peux considérer qu'il est adopté ? Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 – Finances

2.1 – Rapport et Débat d'orientation budgétaire (ROB et DOB) dans le cadre de la préparation et du vote des budgets 2024

EXPOSÉ

Suivant les dispositions prévues par le CGCT (articles L5211-36 et L2312-1), le Président présente au conseil, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport (ROB) sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ; ce délai est porté à 10 semaines maximum pour les collectivités ayant adopté le référentiel M57 (application de l'article L5217-10-4 du CGCT)

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le rapport susmentionné comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et aux communes membres.

Il est mis à la disposition du public au siège de DOUAISIS AGGLO et dans les mairies des communes membres.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau, d'examiner le rapport joint en annexe à partir duquel le Conseil communautaire débattrait des orientations susceptibles d'être mises en œuvre en 2024.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : On va passer au point le plus important aujourd'hui, le rapport d'orientation budgétaire de notre collectivité. Mon souhait est que chacun et chacune puissent s'exprimer. Je voudrais vous donner les grandes lignes

de la stratégie, que nous partageons ensemble, ce ne sont pas uniquement les lignes du président. Aujourd'hui nous sommes dans un contexte d'inflation, tout le monde le sait très bien, inflation l'année dernière à hauteur de 7%, vous l'avez vu sur les taxes, avec l'évolution des bases, évolution cette année de 3,9, ce qui fait environ 10%. Tout ça sans compensation et indexation de l'Etat. La DGF de notre agglomération n'évolue pas, vous le verrez tout à l'heure, nous avons des coûts supplémentaires, et pas de recettes supplémentaires par rapport à la DGF. La stratégie est surtout de maîtriser les dépenses de fonctionnement, dépenser exactement ce qu'on doit dépenser, à l'euro près, et toujours se poser la question quand on fait quelque chose, si c'était notre argent, est-ce qu'on le ferait ? Je suis très content d'avoir tous les directeurs derrière, car plus vous avez de directeurs comme ça, plus vous avez des directeurs qui ont des idées, et plus ils ont d'idées, plus ils souhaitent dépenser. Vous savez bien que les directeurs sont force de proposition. De temps en temps on est obligé d'expliquer avec madame la directrice générale des services, Catherine, on fait, on ne fait pas. Il faut bien dépenser, et ça j'y tiens. Je ne lâcherai rien là-dessus, on n'est pas distributeur automatique, et quand on achète quelque chose, ça doit être pour l'intérêt du Douaisis, et de ses habitants. Et on doit aussi avoir la culture de la recette, alors pour avoir cette culture de la recette, vous allez me demander comment on fait. C'est surtout faire rentrer l'argent qu'on doit faire rentrer. C'est ce qu'on nous doit, et je peux vous dire que dans les collectivités, je suis arrivé il y a quelques années à la vice-présidence du département au niveau des finances, ce n'était pas quelque chose qu'on connaissait. On savait payer, et donc j'ai mis en place les journées de la recette au département, ce jour là le vice-président arrivait et disait « on ne paie rien, on ne fait que rentrer de l'argent ». Et je peux vous dire que ça marche. Je vais vous donner un exemple tout bête, les successions suite à des personnes qui étaient à l'aide sociale dans les EHPAD, vous savez qu'il y a des retours par rapport aux successions, quand il y en a. A l'époque personne ne s'occupait de ça, accessoirement on récupérerait peut être 1 million d'euros, quand aujourd'hui c'est minimum 8 millions par an. Simplement on va vers les notaires, on fait le nécessaire, c'est automatique, ils ont exactement le montant de la dette au département, et qui est due, s'il y a de l'argent c'est bien, s'il n'y a pas d'argent c'est autre chose. Mais tant que ce n'est pas mis en place, on ne risque pas de faire rentrer l'argent. Nous c'est pareil, on fait rentrer l'argent. Et on fait rentrer l'argent également en allant vers nos partenaires, qui sont l'Etat, la région, le département, l'Europe. Vous le verrez dans ce DOB, si on ne va pas chercher nos partenaires, si on ne fait pas de lobbying, on ne pourrait pas faire nos projets. Je ne sais pas combien de temps ça va durer, mais ce qui a été pris a été pris, c'est ce qui est important. Ce qui est engrangé est engrangé. Nous sommes l'agglomération qui a été chercher le plus au niveau du Pôle métropolitain de tous les Hauts de France, nous sommes allés chercher 23 millions. Il y en a qui sont allés chercher 1 million. Ça s'appelait la PRADET et de ce fait il n'y en a plus. Il y a eu un changement de politique à la région, mais maintenant ce n'est pas grave, on peut discuter également avec nos conseillers régionaux, et avec le président de région, et quand il vient il ne fait pas le déplacement pour rien, il laisse un peu d'argent sur la table. L'Etat c'est la même chose, avec monsieur le sous-préfet et avec monsieur le préfet, on se doit d'aller chercher de l'argent, il y a de la DSIL, du fonds vert, même s'il va baisser, il y a 2,2 millions en moins dans les 10 milliards qu'a annoncés le ministre des Finances, il y a 2,2 millions de fonds vert en moins, et de biodiversité, on en parle beaucoup mais on enlève quand même 2,2 millions. Mais nous on est allé le chercher. On est allé chercher 4 millions d'euros de fonds verts, ce n'est pas neutre pour une collectivité comme la nôtre. La culture de la recette c'est aussi au département, donc on fait les dossiers au département et on va chercher du PTS, tous les ans nous avons du PTS du département, et compte tenu du volume de nos investissements, chaque année on va chercher environ 1 million au département, ce qui n'est pas neutre. Et on va chercher à l'Europe, en passant par la région, car c'est la région qui gère les fonds européens. Par exemple sur le parking silo, nous allons chercher aussi à l'Europe, et nos techniciens font le job, à tous les niveaux, pour aller chercher cet argent. Vous verrez dans notre fonctionnement, que les recettes sont importantes. Quand on a les recettes, qu'on a maîtrisé nos dépenses, qu'on a la possibilité d'avoir une épargne nette intéressante, ça nous permet de faire plusieurs choses. Ça nous permet déjà d'aider les communes, et quand je dis les communes, augmenter les fonds de concours, que ce soit pour les communes de moins de 5000, que ce soit pour le fonds de concours au niveau du FCIS sur les investissements solidaires. Et on fera le point également de ne pas se retrouver à un seuil de communes qui sont supérieures à 5000 et qui touchent moins qu'une commune inférieure à 5000, car à un moment il peut y avoir ce seuil sur une commune de 6000, de 7000, on est en train de sortir des tableaux et il faudra réajuster, il doit y avoir une équité dans notre collectivité, les 35 communes sont identiques, il n'y a pas de petites et grandes communes. Et après ceux qui ont des parcs d'activités, il y a des recettes également importantes. Et il y a deux choses que je tiens à souligner, quand vous avez par exemple 7% d'évolution de l'inflation, vous avez les charges par exemple du SDIS qui augmentent, même si le SDIS a des soucis de financement, car il est financé uniquement par les collectivités et par le département, par les communes ou intercos comme nous, et le département. Il faudra bien qu'un jour on regarde ça aussi, et j'ai lancé une étude au département des collectivités qui vont avoir de la richesse supplémentaire, avec des risques supplémentaires, ils doivent cotiser en plus pour nos pompiers. Les pompiers on en a besoin, tout le monde les applaudit quand c'est le 14 juillet, mais c'est bien de leur donner également les moyens, et leur donner également des casernes adaptées à leurs besoins. Et ça on l'oublie, mais sachez que dans cette agglomération, le SDIS c'est une affaire blanche pour tout le monde, depuis des années, depuis la création, à chaque fois qu'il y a une augmentation, c'est payé par l'agglomération, ce qui fait qu'on est de l'ordre de 7 millions au niveau du SDIS, payés par l'agglomération, et dans beaucoup de collectivités ce sont les communes qui paient. Imaginez ce que certaines communes pourraient payer pour le SDIS, si les 7 millions n'étaient pas payées par l'agglomération. C'est un point que je voulais repositionner car on l'oublie facilement. Si on va dans la communauté de

communes de Cœur d'Ostrevent, il y a des communes qui paient, ce n'est pas l'interco qui paie, ici tout est pris en charge, ça augmente, on ne demande rien à personne. Le SCOT, on ne demande rien à personne, le SMTD on ne demande rien à personne. Tout est pris en charge par l'intercommunalité. L'argent est bien dépensé. Ce n'est pas un sujet. Mais si le SMTD arrive à faire des lignes nouvelles, et à aller dans les villages, et mettre des arrêts de bus de temps en temps, de faire du covoiturage, il faut lui donner les moyens. Le SMTD investit dans les mois à venir sur la deuxième ligne, les moyens viennent en partie aussi de l'agglomération, ça vient des 35 communes, avec le financement que nous payons. Et ça vient également du VT, qui est presque à 30 millions cette année, un peu plus ? On était à 23 il y a quelques années. Ce qui veut dire qu'à chaque fois qu'on fait du développement économique, on apporte un plus au SMTD, et donc on apporte de la mobilité sur le territoire. Le développement économique, qui le fait ? C'est nous tous, avec Douais Agglomération. Tout ça s'enchaîne. C'est un puzzle au final. Et c'est comme ça qu'on arrive à faire un rapport d'orientation budgétaire. Et dans notre stratégie, nous allons travailler sur 2024, cette année, un investissement de 80 millions d'euros, sur les 3 années qui viennent, jusqu'à la fin de ce mandat ci, avant le prochain, on va faire 180 millions d'investissements sur le territoire, tout ça en baissant l'endettement du territoire. Nous n'avons pas fait d'emprunt l'année dernière, nous allons rembourser 12 millions cette année, et faire 8 millions, peut-être si on en a besoin, compte tenu des taux, on verra bien, on n'en aura peut-être pas besoin. L'année prochaine, on continue à désendetter, et l'année d'après on continue à désendetter. Quand on est en 2024 à 6,2 années de désendetterment, on est en 2025 à 5,5, et en 2026 à 4,3. Tout ça en réalisant 180 millions d'investissements. C'est quand même une force de frappe que nous avons sur le territoire. Et tout ça mes chers collègues, sans augmentation de la fiscalité, chose qu'on n'avait pas prévu au départ, on devait augmenter de 0,5 chaque année le foncier, surtout pour que ce soient les entreprises qui paient, mais dans ce cas là on impacte également nos habitants, et aujourd'hui ce n'est pas le but de l'opération. On vous propose qu'il n'y ait pas d'évolution de fiscalité. Voilà les grandes lignes que je voulais vous présenter, sur cette orientation budgétaire, et sur la stratégie de notre collectivité, c'était une petite intro, et que je vous ai fait avec mon cœur, car j'ai tellement de plaisir d'être président de cette agglomération. Je laisse la parole à Lionel.

M. BLASSEL : On va commencer par les taux de fiscalité, comme l'a annoncé le président, pas d'augmentation des taux, donc un maintien des taux de 2023 à 2026, avec la taxe d'habitation à 13,8%, le foncier bâti à 4%, le foncier non bâti à 4,24%, et la CFE à 29,68%. Ce qui fait sur le tableau suivant, les recettes fiscales. Les taux de revalorisation forfaitaire qui sont appliqués pour les locaux industriels et les locaux d'habitation, est de 3,9%, ce chiffre correspond à l'inflation constatée entre novembre 2022 et novembre 2023. Pour les locaux professionnels, à plus 0,60%, ce chiffre correspond à l'évolution des loyers constatés sur le marché immobilier des biens professionnels. Le produit des contributions directes évolue de moins 364 000 € entre 2023 et 2024 soit une variation de moins 1.3%. Cette variation s'explique principalement par les éléments suivants, un produit de TASCOM prévu en retrait en 2024 par rapport à l'exercice 2023, moins 394 000 €, exercice marqué par la perception d'importants rappels non récurrents. Une prévision prudente en matière de perception de rôles supplémentaires, moins 747 000 €. En matière de dotations et compensations, les produits du FNGIR et de la DCRTP, ressources issues de la réforme de la taxe professionnelle de 2010, sont attendus en quasi-stabilité sur l'exercice 2024. Enfin, le produit de TVA national transféré aux EPCI suite à la réforme de la taxe d'habitation est pressentie à la hausse de 620 000 €, c'est la fraction de TVA moins la TH et fraction de TVA moins la CVAE, soit plus 2.3% par rapport à 2023. Ensuite les principales contributions, comme le disait le président, c'est l'agglomération qui paie, et les communes ne paient pas. Donc le SDIS, 6 526 000 €, le SMTD 7 167 000 €, le SCOT 684 000 €. Le SIAN 220 000 €, la Mission Locale 325 000 € et le PLIE 160 000 €. A noter qu'il n'y a plus Douais Tourisme car il est intégré directement dans le budget de l'agglomération. Ensuite le PPI. Tous budgets confondus, sur la période 2021-2026, le montant des investissements programmés s'élève à 348 478 000 €, soit 90 243 000 € en 2024. Pour les budgets consolidés, il est à noter que le cumul des investissements sur la période 2021-2026 s'élève à 293 035 000 €. L'excédent global de clôture prévu en 2026, 5 311 000 €, intègre une enveloppe d'investissements non affectée à hauteur 8 000 000 €.

Les investissements significatifs programmés en 2024 concernent les grands projets, la patinoire à 11 609 000 € HT, le parking silo de 600 places sur EuraDouai, 7 500 000 €, la passerelle EuraDouai 3 913 000 €, le solde du planétarium 135 000 €. Les équipements culturels et sportifs pour 1 387 000 €, les bâtiments communautaires, aménagements et travaux à hauteur de 2 087 000 €. Le développement économique, travaux d'aménagement d'EuraDouai, 9 069 000 €, opération foncière ENVISION/RENAULT 1 025 000 €, les friches commerciales 250 000 € et autres actions de développement économique 1 877 000 €. Les voiries communautaires, travaux sur le ProD de l'écoquartier du Douais 1 250 000 €, autres travaux de voiries 1 814 000 €. L'environnement, les trames vertes et bleues 286 000 €, Gemapi/hydraulique 138 000 €, les projets liés au développement durable 445 000 €, la gestion des déchets 1 798 000 €. L'habitat pour 7 422 000 €. On arrive à la chaîne de financement, la chaîne de financement a pour objectif de mesurer l'équilibre financier de la prospective, en fonction des investissements envisagés. En matière de produits de fonctionnement, les produits de fonctionnement passent de 140 573 000 € à 142 767 000 € soit plus 2 294 000 €, principalement du fait d'une progression des recettes liées à des ventes de terrains : écoquartier du Douais, plus 1 370 000 €, zone Ermitage 2 plus 1 194 000 €, zone EcoPark plus 410 000 €, EuraDouai 789 000 €, d'une progression des recettes liées à la fiscalité, la TEOM plus 1 216 000 €, la dynamique du produit de TVA nationale transféré plus 620 000 €, le produit de la CFE plus 660 000 €. Une diminution des recettes exceptionnelles moins 3 552 000 € par rapport à 2023, année au cours de laquelle a été dénouée la vente des terrains RENAULT,

6 341 000 €. En matière de charges de fonctionnement, les charges de fonctionnement passent de 118 160 000 € à 124 419 000 € soit plus 6 259 000 €. Principalement dû aux charges de personnel plus 1 362 000 €, une charge exceptionnelle liée à des dégrèvements de taxe sur les friches commerciales à rembourser pour 793 000 €, pour une période de rattrapage allant de 2018 à 2022. De l'intégration de la compétence tourisme plus 706 000 €, du relèvement du seuil des fonds de concours à 100 000 € plus 560 000 €. De l'évolution du coûts des contrats de collecte des déchets ménagers plus 513 000 €. De la taxe foncière générée par l'acquisition de bâtiments RENAULT 450 000 €. Cette charge sera intégralement refacturée à l'entreprise. De la hausse de la cotisation au SYMEVAD plus 299 000 €. De la souscription d'assurances dommages ouvrage 276 000 €. De la hausse de la contribution au SDIS plus 268 000 €. De la hausse de l'assurance responsabilité civile plus 166 000 €. De la réalisation des actions OPAH 150 000 €. Sur ces bases, l'épargne nette prévue pour 2024 s'élève à 5 734 000 €. Afin de financer les investissements, il est envisagé de reprendre 46 423 000 € sur le résultat global de clôture 2023. Les recettes 2024 en matière de FCTVA sont évaluées à 3 971 000 €. Enfin, le montant escompté des subventions est de 15 881 000 € pour 2024 et se répartit essentiellement comme suit : grands projets, passerelle EuraDouai 3 913 000 €, parking silo 600 places 1 575 000 €, patinoire 1 320 000 €, planétarium 944 000 €. Le développement économique : EuraDouai 1 740 000 €. Les voiries communautaires 665 000 €. L'environnement, trames vertes et bleues 218 000 €, GEMAPI hydraulique 83 000 €, habitat 5 277 000 € et le tourisme 30 000 €. Ensuite les éléments financiers concernant les budgets non consolidés. Compétences assainissement, eau potable et archéologie préventive, le budget assainissement : les recettes de fonctionnement passent de 5 922 000 € en 2023 à 6 369 000 € en 2024, plus 447 000 € du fait essentiellement de la hausse des redevances d'assainissement collectif plus 721 000 €. Cette progression est en partie réduite par la baisse des participations pour assainissement collectif, moins 84 000 € et la contributions des communes, moins 41 000 €. Les primes d'épuration diminuent de 153 000 €, passant de 653 000 € à 500 000 €. Les charges à caractère général diminuent de 183 000 €, passant de 2 266 000 € à 2 083 000 €, du fait principalement d'une diminution du poste d'entretien des équipements, moins 194 000 €. Les charges de personnel progressent de 52 000 €, passant de 855 000 € à 907 000 €. Les intérêts financiers sont faibles et en diminution, 69 000 €. Les dépenses d'investissement passent de 5 116 000 € en 2023 à 7 140 000 € en 2024, essentiellement du fait des travaux pour le bassin Sticker à Sin le Noble, 1 007 000 €, ceux de la rue Zoé Déprez à Flers en Escrebieux, 488 000 €, et les travaux croix de pierre à Dechy, 344 000 €. Les recettes d'investissement progressent de 163 000 €, passant de 1 189 000 € à 1 352 000 €. Le budget eau potable : les recettes de fonctionnement diminuent de 852 000 € passant de 4 476 000 € en 2023 à 3 624 000 € en 2024. Les produits exceptionnels avaient enregistré en 2023 une somme de 246 000 € concernant les débits et pénalités tandis que les produits de redevances diminuent de 557 000 €. Les charges de gestion courante, chapitre 11, augmentent peu, passant de 1 118 000 € en 2023 à 1 193 000 € en 2024 plus 75 000 €. Les charges de personnel diminuent de 58 000 €, passant de 327 000 € en 2023 à 269 000 € en 2024. Les charges financières sont stables à hauteur de 31 000 € en 2024 contre 34 000 € en 2023. Les dépenses de fonctionnement sont stables, passant de 1 555 000 € en 2023 à 1 553 000 € en 2024. Les dépenses d'investissement sont stables, passant de 3 023 000 € en 2023 à 3 094 000 € en 2024. Les recettes d'investissement progressent de 95 000 €, passant de 583 000 € en 2023 à 678 000 € en 2024. Le budget archéologie préventive : les recettes de fonctionnement, hors subvention du budget général, diminuent de 89 000 €, passant de 1 062 000 € en 2023 à 973 000 € en 2024. Les dépenses de fonctionnement diminuent de 75 000 €, passant de 1 341 000 € en 2023 à 1 266 000 € en 2024. Les charges de personnel diminuent de 123 000 €, passant de 962 000 € en 2023 à 839 000 € en 2024. Nous passons aux caractéristiques de la dette au travers les ratios d'endettement, l'évolution de l'encours et la structure de la dette, budgets consolidés. DOUAISIS AGGLO se désendette d'un montant de 27 113 000 € entre 2022 et 2026. Le taux d'endettement s'établit à 84.3% en 2024 pour descendre à 65.9% en fin de période. La structure de la dette : celle-ci présente un profil sécurisé puisque 98,57% de l'encours est libellé en taux fixe. Aucun emprunt à taux structuré n'est à recenser. Au 1^{er} janvier 2024, le taux moyen de la dette s'élevait à 2.32% tous budgets. Par ailleurs, 100% de l'encours de la dette sont classés en catégorie 1A dans l'échelle Gissler. Ensuite les éléments relatifs à la gestion des ressources humaines en 2022/2023. La hausse nette de la masse salariale s'élève à 1 431 567 € entre 2023 et 2024 après prise en compte des recettes d'ingénierie. Cette variation s'explique par le renforcement de l'ingénierie des services et le décalage dans le temps des recrutements initialement prévus en 2023. Vous avez la masse salariale sur le tableau, qui est détaillée. Le poids de la masse salariale 2023, pour les budgets consolidés, représente 10.98 % du total des dépenses de fonctionnement. Vous avez la répartition des effectifs, 306 personnes, 184 titulaires et 122 contractuels. Pour les titulaires 8 110 000 € de masse salariale, et les contractuels 5 689 000 €. On a la répartition par catégorie, 28 titulaires en A, 38 en B et 118 en C. Les contractuels, 60 en A, 24 en B et 37 en C, et 1 hors catégorie, ce qui nous amène à nos 306 personnes. Les informations relatives à la durée effective du travail en 2023, 28 agents ont exercé leurs fonctions à temps partiel. Les absences au travail : maladie ordinaire 3 763.5 jours plus 193.5 jours par rapport à l'année dernière. Longue maladie et longue durée 2 429 jours, plus 76 jours. Grave maladie 638 jours plus 273 jours. Accidents du travail et maladie professionnelle 203,5 jours moins 155.5 jours. Maternité 45 jours moins 415 jours, paternité 42 jours moins 25.5 jours. J'en ai terminé de mon exposé.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Une petite précision, j'ai oublié le budget eau et assainissement, il faut rajouter 10 millions en investissements, ce qui fait que nous sommes à 80 millions dans le budget général, plus 10 millions en eau et assainissement, ce qui fait 90 millions d'investissements sur l'année, ce qui fera 210 millions

d'investissements sur les 3 ans qui viennent. Je vous propose d'ouvrir le débat, j'ai une demande de parole de Christophe Dumont.

M. DUMONT : Au nom du groupe ALLIANCE pour le Douaisis et non-inscrits, le débat d'orientation budgétaire est un moment qui est toujours particulier dans l'année, dans le processus d'élaboration budgétaire, puisqu'il va permettre à différentes composantes de l'assemblée délibérante de s'exprimer sur les grandes orientations en vue de la construction budgétaire qui est proposée par l'exécutif. Notre groupe fait partie de cet exécutif, et notre position est évidemment sans surprise favorable aux orientations qui ont été présentées. Et ce d'autant plus qu'au-delà de cette orientation, c'est la méthode que nous tenons également à saluer, votre méthode participative, puisque toutes ces orientations ont été coconstruites, partagées avec l'ensemble des groupes de la majorité, notamment dernièrement lors du séminaire de la majorité, donc nous souhaitons insister sur cette démarche de co-construction. Vous m'avez spolié les grandes lignes de ce ROB, sur lequel je souhaitais intervenir, au moins ça prouve que nous partageons beaucoup de choses et que nous sommes en phase, et je souhaite néanmoins insister sur quelques points. La stabilité fiscale d'abord, qui est effectivement différente de la trajectoire initiale qui était la nôtre, mais qui montre notre capacité d'adaptation à la conjoncture, on l'avait déjà fait lors de la période COVID. On le fait là au regard de l'inflation et ça symbolise notre volonté commune de protéger nos populations en ces temps difficiles depuis le début de mandat. Tout cela est rendu possible par une gestion rigoureuse, c'est l'occasion de saluer le travail en la matière et notamment comme vous l'avez expliqué, la culture de la recette, avec le contrôle de gestion, et la recherche permanente de subventions, on peut insister sur ces presque 16 millions de subventions que nous allons chercher en 2024. Et vous le dites régulièrement, pour obtenir des subventions, encore faut-il avoir des projets et Douaisis Agglo n'en manque pas. Tout cela est permis également par une dette sécurisée, on vient de le voir à l'instant, avec un taux moyen de 2,32%, ce qui montre qu'on a su aller chercher les emprunts au bon moment quand les taux étaient favorables, et aujourd'hui on peut regarder l'évolution des taux. Cette bonne gestion permet, outre la stabilité fiscale, elle nous permet de jouer le rôle de bouclier, vous l'avez dit aussi, je l'ai lu dans la presse récemment, l'exemple des contributions, j'ai vu une commune qui parlait de ses orientations budgétaires et des difficultés auxquelles elle était confrontée, et qui citait justement l'augmentation des contributions auxquelles elle devait faire face. Autre rôle de bouclier pour les communes, le relèvement des fonds de concours qui sont une dynamique bien inscrite dans notre gouvernance. Cette bonne gestion elle permet également à l'agglo d'investir de façon conséquente, on l'a répété mais je pense qu'on peut le répéter à plusieurs reprises, quasi 350 millions d'euros sur le mandat, dont 8 millions ne sont pas affectés, ce qui nous permet de réfléchir à de nouveaux projets et notamment les suites du projet d'agglo. Et avec un pic en 2024 à 90 millions. Parmi ces investissements, on peut s'arrêter sur le projet phare du mandat, qui est EuraDouai, c'est un projet particulièrement ambitieux, qui est porté par l'agglo, avec notamment un parking silo à 12 millions, un mail piéton à 15,6 millions, une passerelle à 15,7 millions, soit déjà quasi 45 millions d'euros, uniquement sur ces 3 projets qui composent EuraDouai. Et en attendant, si on arrive à avancer sur le sujet, ALAE à 30 millions. On peut également ajouter à cela, et ce n'est pas budgété, l'arrivée d'hôtels, qui sont négociés, facilités, obtenus par l'agglo, avec l'investisseur et ensuite les services de l'Etat, l'ABF et l'investisseur. Et quand je dis l'agglo, l'honnêteté m'oblige à dire que c'est plutôt le président. Jean-Luc pourra confirmer, nous étions sur un comité de pilotage, je ne me souviens plus de la thématique mais je me souviens que vous ne vouliez pas être en retard à la réunion qui suivait, qui était une réunion avec l'ABF et les services de l'Etat, et qu'avant de partir à cette réunion, vous nous aviez présenté tous les documents, les plans, qui ont ensuite été présentés, acceptés, et qui ont permis d'avancer sur le sujet qui avait fait débat lors du dernier conseil communautaire, et je pense que c'est important de souligner ici, pour montrer que l'exécutif en général, et son président en particulier, non seulement n'ostracisent pas la ville centre, mais au contraire y consacrent le projet phare du mandat, et y consacrent beaucoup d'énergie. C'était d'ailleurs le cas lors d'un conseil communautaire précédent, sur le projet de l'hôtel Mirabeau, là aussi où le président s'est battu pour sortir ce très beau projet et l'exécutif vous a suivi sans hésitation afin de permettre l'avancée d'un très beau projet. On peut vous remercier et vous féliciter monsieur le président, de cette énergie, de votre mobilisation, à sortir ces projets, que ce soit pour Mirabeau ou les hôtels d'EuraDouai comme vous vous y étiez engagé. Je souhaiterais pour terminer mon propos, profiter de l'occasion pour apporter une précision sur EuraDouai, puisque j'ai été interrogé par des élus du conseil municipal de Douai qui siègent dans la majorité, ils m'ont interrogé sur le zonage de la ZAC d'EuraDouai suite à des discussions qu'il y aurait eu lors du dernier conseil municipal, avec des questionnements sur le fait que nous n'intervenions pas sur le devant de la gare et que ce pût être une décision unilatérale de Douaisis Agglo. Je le fais vraiment de façon tout à fait dépassionnée, sans agression quelconque, je voudrais que personne ne se sente agressé, mais comme j'ai eu la question, il est important que chacun puisse avoir le même niveau d'information. En rappelant qu'EuraDouai c'est un projet qui est intégralement financé par l'agglo, avec les subventions dont on a fait part, mais le reste à charge c'est uniquement Douaisis Agglo. Il me semble que nous souhaitons un projet quartier gare global, qui aurait pu intégrer l'avant de la gare, et je pense que tout le monde est évidemment d'accord pour un projet global en ZAC communautaire, financée par l'agglo, mais qu'il y avait des ambitions ou des exigences de part et d'autre qui n'ont pas permis que ce soit un projet d'ensemble. J'ouvre peut être un débat, je ne sais pas, en tout cas ce sont les informations que nous avons quand nous avons travaillé sur la question. Le parking silo n'était pas souhaité par la ville sur l'avant de la gare ou sur le côté de la gare, puisqu'il y avait une question de la place de la voiture dans la ville. Il y avait un autre point de divergence important entre l'agglo et la ville, et en tout cas du côté de l'agglo qui était

le devenir du bâtiment de la SERNAM, puisque l'agglo souhaitait le raser afin de ne pas avoir une verrue au sein de ce projet, que vous avez tous vu lors des présentations. C'est vrai que ça faisait hiatus dans la réflexion de l'agglo de cette conservation de ce bâtiment SERNAM. Il y avait également la question d'un bâtiment hybride que du côté de l'agglo nous ne comprenions pas bien, qui était une exigence forte de la ville. Donc du fait de ces visions divergentes, et moi ça ne me dérange pas que nous ne soyons pas tous d'accord, c'est même tout à fait normal que nous ne soyons pas d'accord, il y avait une vision qui était de dire que l'agglo va faire ce qu'elle a à faire sur l'arrière de la gare et la ville fera ce qu'elle souhaite sur l'avant de la gare. Quelqu'un me disait qu'on fait quand même quelque chose que la ville souhaitait, car je pense qu'il y avait une ambition municipale de faire une passerelle qui reliait les deux parties. Donc c'est juste pour que tout le monde ait le même niveau d'informations, on pourra soit confirmer soit me désavouer sur cette présentation, c'est pourquoi la ZAC d'EuraDouai n'est que sur la partie arrière, et on avait un peu le sentiment qu'on pouvait aménager l'avant de la gare sous forme de ZAC communautaire, mais qu'en gros ce n'était pas des projets communautaires qui auraient été dans cette ZAC. Ce qui a conduit à la décision de se dire qu'on a le droit de ne pas être d'accord, et c'est tout à fait sain. Donc faisons ce qu'on veut faire sur notre zone et laissons la ville faire ce qu'elle veut faire sur sa partie, sans s'embêter les uns les autres. Excusez-moi de cette petite déviation, mais en tout cas elle est importante car EuraDouai fait partie des projets structurants majeurs du mandat et donc de ce DOB, sur lequel nous vous confirmons notre adhésion totale et sans réserve, monsieur le président, au nom du groupe ALLIANCE pour le Douaisis et non inscrit.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup Christophe. La parole est à Freddy.

M. KACZMAREK : A la lumière de vos propos introductifs, je dirai monsieur le président, rien ne va plus. En tout cas c'est le discours lénifiant auquel on nous habitue depuis souvenons-nous le coup de la France en faillite, claironné par François Fillon, c'était il y a 10 ans. Bruno Le Maire n'est pas en reste, il continue, les Français ont la mémoire courte paraît-il, il veut sabrer 10 milliards de dépenses publiques. C'est vrai tout va bien, à l'hôpital, dans les écoles, le monde agricole, les prisons, la justice, la police, les EHPAD, les retraites, les transports, l'environnement, j'arrête là. Discours enchaîné à cette croyance qui voudrait voir dans le système concurrentiel, la seule issue possible au développement humain, même quand le GIEC fait la démonstration scientifique implacable du contraire actuellement. Le CICE, l'exonération de la CVAE qui à elle seule représente 13 milliards d'euros par an, bien qu'inopérant, continue de s'appliquer. Non pas par pragmatisme, mais uniquement via cette obsession idéologique si bien exprimée par Helmut Schmidt selon laquelle les investissements d'aujourd'hui sont les profits de demain et les emplois d'après-demain, aujourd'hui reprise sous la théorie du ruissellement, formule qui 40 ans après, n'a toujours pas démontré son efficacité. La financiarisation de la société est passée par là, des milliards ils en gagnent dans des proportions inimaginables, je peux vous parler de notre LVMH qui le 25 janvier en une seule séance à la bourse, a vu son titre faire un bond de 40 milliards. Côté budgétaire, dommage que notre agglo ne fabrique pas des armes, car c'est bien le seul domaine où il n'y a jamais de problème budgétaire et où il n'est jamais question d'endettement. La mort est un bon commerce qui a de l'avenir. Alors serait-on tenté de dire rien ne va plus, sauf à Douaisis Agglo, le ROB qui nous est présenté peut nous le laisser penser. Notre agglo a fait le choix, depuis sa création, et dans la lignée du défunt SMAEZI, de miser sur le développement économique. Sans cette dynamique, nous serions à la merci des humeurs de l'Etat, qui a décentralisé sans donner les véritables moyens aux collectivités. Il suffit simplement de regarder comment les moyens nous manquent en ingénierie, on l'a vu tout à l'heure, on en parlé encore dans le tableau. Contraint que nous le sommes, de limiter la masse salariale. C'est vrai ici à l'agglo, c'est vrai dans les communes. Alors oui ce ROB qui nous a été présenté, est rassurant, il démontre la maîtrise des éléments budgétaires, il montre une agglo ambitieuse, capable de penser développement, chose précieuse dans un territoire marqué par tant de désastre humain à la suite de l'abandon industriel. Mais comme l'a déjà souligné notre président, nous percevons les limites aujourd'hui de cette dynamique avec la raréfaction du foncier notamment. Il va falloir changer de paradigme et chercher les nouvelles pistes d'un développement gestionnaire de cette rareté. C'est vrai, nous sommes pénalisés pour avoir eu raison avant tout le monde, en privilégiant la reconquête de friches pour le développement économique, avant toute chose. A nous de faire preuve d'audace face au défi qui nous est opposé par les lois de la nature. A l'exposé des comptes budgétaires, nous pouvons vous dire monsieur le président, que vous avez notre confiance, et que vous pouvez compter sur notre soutien.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Freddy, la parole est à Frédéric Chéreau.

M. CHEREAU : Monsieur le président, merci de me donner la parole. Je voulais démarrer en reprenant les propos du 1^{er} vice-président qui disait tout à l'heure que ces orientations stratégiques et budgétaires, ont été concertées avec l'ensemble des groupes de la majorité, vous avez bien fait de rajouter ces 3 mots à la fin de votre phrase, car avant 2020 c'était avec l'ensemble des groupes tout court, et je formule le souhait ici que ça puisse de nouveau être un jour le cas dans notre territoire. Il y a suffisamment je pense de points sur lesquels nous sommes capables de nous retrouver pour y arriver tous ensemble. C'est vrai, et je vais revenir sur des éléments plus positifs, que notre agglo est en bonne santé financière actuellement, et c'est quelque chose dont nous devons nous réjouir, comme vient de le faire Freddy Kaczmarek à l'instant. Une bonne santé financière qui devrait s'améliorer encore, je l'espère, avec les investissements que font nos employeurs du territoire, avec l'arrivée d'AESC et les investissements de

RENAULT. C'est d'autant plus important, vous l'avez rappelé monsieur le président, que la DGF n'évolue pas, c'est la même chose pour nos communes, nous voyons aujourd'hui ce risque de l'effet ciseau s'installer, puisque même si l'inflation a un peu baissé cette année, elle reste significative et les dépenses contraintes continuent d'augmenter, même à masse salariale fixe, on le voit dans notre budget communautaire, même à masse salariale fixe, ou même en diminuant nos volumes de consommation sur le gaz et l'électricité, à cause de l'augmentation des prix, les dépenses s'envolent. Si la DGF reste stable, tant mieux elle ne baisse pas, on peut avoir des craintes sur d'autres dotations, vous avez parlé du fonds vert, on peut avoir des craintes aussi sur des enveloppes comme la DSIL, j'ai interrogé le sous-préfet par exemple sur le contrat de ville, il m'assure que dans notre département, ça ne devrait pas baisser, mais je sais que dans d'autres départements, ce sera probablement le cas. Et Freddy Kaczmarek parlait des 10 milliards d'euros que l'Etat prévoit d'économiser, annoncé juste après le vote de la loi Finances, c'est quand même surprenant, quand on voit les ballons d'essais qui sont envoyés par le président de la cour des comptes, je pense que l'ardoise risque d'être au-delà de 10 milliards, probablement à 20 ou au-delà. Le rapporteur de la commission des finances, assure aux associations d'élus, que les collectivités ne seront pas touchées. Je n'en suis pas sûr, et des politiques qui nous touchent directement comme celles du logement, risquent de l'être, et de manière assez inquiétante. Dans ce contexte là, vous soulignez monsieur le président, votre culture de la recette et ça je vous en donne acte, car je sais que c'est quelque chose effectivement auquel vous êtes très attentif, et qui donne des résultats dans ce territoire, notamment sur les bases de taxe foncière, sur les bases de taxe sur les entreprises, c'est quelque chose de positif qui permet de jouer sur les taux, mais d'avoir un effet favorable sur les recettes. Vous avez évoqué les dotations aux communes, notamment pour les communes de moins de 5000 habitants, effectivement pour nos villages ce sera quelque chose de précieux, puisqu'à côté de cela, les dotations plus classiques de l'agglomération, comme la DSC, l'attribution de compensation, restent stables, et c'est tant mieux, mais dans un contexte d'inflation, forcément ça vaut une sorte de baisse en euros, constant. Stabilité fiscale, autre sujet sur lequel nous nous rejoignons, c'est un débat que nous avons eu à plusieurs reprises, c'est vrai que pendant plusieurs années nous avons fait le choix, et notre groupe ou ceux qui en faisaient partie, avaient assumé à vos côtés, de voter les augmentations de taxe foncière et d'habitation à l'époque, sur la logique que nous étions en dessous des territoires voisins, et donc nous n'obérions pas notre compétitivité territoriale par rapport à d'autres agglomérations. Maintenant nous nous sommes rapprochés, il était sans doute temps de faire une pause, et donc nous validons le principe de cette pause fiscale. Vous avez évoqué un certain nombre d'augmentations de dotations de l'agglomération à des partenaires comme le SDIS, je ne reviendrai pas dessus, vous avez évoqué le sujet, mais sur la Mission locale par exemple, sur le PLIE, ça se stabilise mais ça a été augmenté ces dernières années, c'est évidemment bienvenu, je pense que ça couvre surtout malheureusement des augmentations de coût aussi chez ses partenaires. Mais je veux souligner que nous avons besoin d'avoir à nos côtés, une mission locale et un PLIE solides et de combat, pour aller chercher les habitants les plus éloignés de l'emploi, pour accéder aux emplois que notre territoire va proposer. C'est 750 emplois chez AMPERE, peut être 1000 d'ici la fin de l'année chez AESC. Et si nous voulons que ces emplois n'aillent pas trop à des gens de la Métropole lilloise, du Pas de Calais ou ailleurs, mais à notre territoire, nous avons besoin de ces relais, qui vont mettre le pied à l'étrier aux gens, qui vont les chercher, les tester, nous avons besoin que ces partenaires là soient bien financés. C'est un peu ce que disait Freddy, les investissements que nous faisons sur ces relais, ces acteurs de l'emploi, ce sont les emplois de notre territoire de demain. Le désendettement, là encore un élément positif, c'est vrai que nous avons, ça remonte à quelques années, fait le choix d'un suremprunt, volontairement, à une époque où il y avait un risque sur les taux d'emprunt. Donc nous avons passé un certain nombre d'années avec une forte trésorerie, d'ailleurs que les collectivités ne peuvent pas placer de la même manière que les entreprises privées, donc sa trésorerie est descendue un peu, nous avons moins besoin de dettes aujourd'hui, nous nous désendettions, c'était une pente normale, et souhaitable. Sur les projets que vous évoquez en investissements, je me réjouis du niveau d'investissements bien sûr, soutien au projet sur EuraDouai et là je le redis, je pense qu'il ne faut pas que notre communication auprès de ceux qui investissent dans ce quartier, dans ce territoire, soit parasitée, nous sommes d'accord sur le beau projet qu'est EuraDouai, sur le beau projet qu'est la passerelle, je laisse de côté le sujet de la patinoire qui est un sujet plus ancien et vous connaissez notre position. Je reviens un instant sur EuraDouai, là pour le coup en revanche, les positions du 1^{er} vice-président m'ont surpris, d'abord parce qu'il me semblait, je n'ai pas mes notes de l'époque car vous venez de l'évoquer, mais il me semblait que nous étions en discussion sur un certain nombre de sujets sur lesquels il n'y avait pas de blocage, les bâtiments de la SERNAM je rappelle qu'ils appartiennent à la SNCF qui d'ailleurs à chaque fois que j'en ai parlé, m'a quasiment opposé des fins de non recevoir en me disant qu'elle n'était pas prête à me donner les prix, qu'elle ne voulait pas les vendre. Si un jour on les abat, ça ne me pose aucun problème, on peut faire autre chose à la place, c'est ce que j'ai toujours dit. Ce que je disais aussi, a priori je n'en faisais pas une priorité mais je n'avais pas d'opposition sur le sujet, simplement ces bâtiments je ne les possède pas. Sur le fait de faire le parking silo côté ville, c'était quelque chose qui était envisageable mais il y avait un certain nombre de contraintes et nous étions en train de discuter sur ces contraintes, à un moment donné le président a tranché, et là comme le 1^{er} vice-président, j'en prends acte et je ne jette la pierre à personne, le président a tranché en disant « on va faire la ZAC côté est uniquement, et le côté centre-ville ce sera la ville qui fera ». On aurait pu intégrer ce côté ouest à la ZAC, on ne l'a pas fait, ce n'est pas grave, on avance, cette ZAC elle se fait, c'est le principal, cette ZAC avance et ça me va bien. Soutien aussi à des équipements, mais dans ce DOB c'est intégré dans une ligne Equipements culturels et sportifs, donc je suppose que nous avons des investissements à Aubigny au Bac, je crois qu'on en a parlé lors du dernier

conseil. Je suppose que tous les projets qui sont en cours autour d'un lieu dédié à l'impression et à la lecture, là aussi bien sûr pas de difficultés, en vous invitant d'ailleurs à ce que nous puissions rouvrir les discussions sur cette politique collective commune autour de la lecture publique, cette mise en réseau des bibliothèques du territoire, qui aujourd'hui existe à l'échelle de plusieurs communes, et sur lesquelles la ville de Douai et ses élus sont ouverts à la discussion. Concernant les investissements autour de RENAULT, ce sera sans doute dit dans un instant, il y a quelques positions divergentes sur l'échangeur, pour ma part cet échangeur sur la RD j'y suis favorable, car les deux routes existent et cet embranchement là était nécessaire et manquait. Pour autant, il y a sans doute lieu, et c'est une invitation que je lance, et je sais que des associations du territoire portent ce message, de travailler sur des embranchements ferroviaires, un quai de déchargement pour mieux relier cette zone économique à d'autres types de mobilité, ne serait-ce que pour des transports comme le lithium par exemple, on l'a vu avec un accident récemment, je crois que c'était en Auvergne, ce n'est pas un produit anodin, c'est un produit dangereux, transporté par camion il peut y avoir davantage de risques, et je pense que se dire demain on peut transporter par voie fluviale ou par voie ferrée ce type de produits, ou pour exporter des batteries, c'est quelque chose sur lequel il n'est pas trop tard de réfléchir. Je reviens sur ce sujet de la politique logements, que j'évoquais tout à l'heure à l'échelon national, où aujourd'hui j'ai de grosses inquiétudes sur la volonté de l'Etat de porter une politique logements dynamique, le choix à mon sens du ministre là-dessus en dit long à mon avis. Je pense que notre agglomération aurait tout intérêt à renforcer sa politique logements, à renforcer ses investissements propres sur le logement. Nous investissons beaucoup sur le logement mais c'est en partie des fonds d'Etat, que nous avons pour mission d'investir sur le territoire. Nous y rajoutons des fonds communautaires mais je pense que nous pouvons encore renforcer la mise là-dessus, surtout dans un moment où nos concitoyens ont besoin de pouvoir d'achat, renforcer l'isolation des logements des particuliers, travailler sur les logements vides, travailler aussi sur une politique foncière au moment où le ZAN est largement interrogé, pas dans son principe, que nous partageons, mais dans sa mise en œuvre par l'Etat, très maximaliste, et le foncier va se raréfier, je pense que nous avons intérêt à accompagner les communes là-dessus, à mettre la main sur des fonciers, sur lesquels les promoteurs aujourd'hui sont en train de se ruer, y compris d'ailleurs parfois des terrains où il y a une maison avec un beau jardin autour, tous ces fonciers là, protégeons les, mettons la main dessus et gardons la main, le foncier c'est la mère des batailles ensuite, pour être maître de notre destin en termes de logements. Peut-être des propositions simplement, je suis davantage dans le registre de la suggestion, là encore en termes de pouvoir d'achat, travailler davantage sur la qualité de nos eaux, nous ne sommes pas responsables évidemment de l'histoire des perchlorates dans le sol etc., du fait que nous avons des terrains très calcaires, mais rappelons quand même que l'eau en bouteille la moins chère sur le marché, est 16 fois plus chère que l'eau du robinet. Si nous arrivons à améliorer encore la qualité de l'eau, notamment sur le calcaire, nous encouragerons davantage de nos concitoyens, à boire l'eau du robinet, à faire des économies. Et sans doute aussi un travail à mener, nous l'avons déjà dit, sur l'énergie, sur le portage peut être en propre en autoconsommation, en associant les habitants sur le photovoltaïque, sur l'hydroélectricité, sur les réseaux de chaleur, qui existent d'ailleurs déjà sur notre territoire, sur la géothermie etc. Toutes ces énergies qui peuvent nous permettre demain de venir beaucoup plus autonome, et je pense qu'en plus sur le plan économique, être en capacité de proposer à nos entreprises un mix énergétique maîtrisé, produit sur le territoire, c'est un argument très favorable pour les investissements économiques de demain. Voilà chers collègues, en quelques mots, ce que je voulais au nom de mon groupe, partager dans ce débat d'orientation budgétaire.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à monsieur le député.

M. FRANÇOIS : Je vous remercie monsieur le président, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs les maires, en effet je vais souscrire à ce qui a été dit par M. Kaczmarek, rien ne va plus, j'étais même d'accord avec une grande partie de votre discours sur les coupes budgétaires choisies et mises en place par le gouvernement actuel. Je suis beaucoup plus inquiet, je tiens à souligner les chiffres qui ont été transmis à la représentation nationale, on parle de 10 milliards mais la somme passe à 50 milliards dans les propositions qui ont été faites sur les 3 prochaines années. Il s'agit bien des 3 prochaines années, on peut le mettre en perspective d'ailleurs avec les investissements, je ne vais pas faire de cette assemblée une assemblée politique sur des choix d'adhésion, peut être de nouveaux pays à l'Union européenne, les élections européennes arrivent maintenant, des grandes sommes investies par exemple en Ukraine, évidemment sur le développement militaire, qui posent des questions sur les choix qui sont faits. Et ces choix se font tous au détriment des collectivités locales et des collectivités territoriales, il faut que ce soit très clair car c'est la position du gouvernement actuel, et je suis évidemment très à l'aise sur cette question, m'étant opposé à la constitution de ces budgets, au rabais évidemment, je l'ai fait de manière très forte, et je suis d'autant plus à l'aise que je n'ai pas voté pour le président de la République actuel, qui d'ailleurs avait annoncé très clairement ses ambitions sur le sujet. Pour revenir sur le point du budget qui nous a été présenté, je voulais évidemment remercier les services et la vice-présidence en charge de ces questions, pour la clarté de l'ensemble des documents qui sont fournis, et je tiens à le souligner, qui permettent une analyse très fine, et les présentations qui en sont faites également à l'ensemble des membres du conseil, permet d'avoir un débat, et une vision éclairante sur le sujet. Je vais me permettre de revenir très rapidement dans l'ordre de la présentation, le choix de la stabilité fiscale est évidemment important, en matière de taux, j'ai toujours plaidé cette stabilité fiscale, qui est nécessaire par rapport à l'ensemble de nos habitants qui demandent d'avoir cette stabilité fiscale. Ça me fait un peu sourire

d'entendre le maire de Douai dire qu'il valide la pause fiscale alors que lui-même ne la valide pas dans sa propre commune, donc je regrette évidemment ce double discours car on est à la 4^{ème} augmentation de fiscalité locale à Douai. En tout cas je suis satisfait du choix et des orientations que prend la présidence de l'agglomération sur ce sujet. Je tiens à souligner également un point positif sur le succès des implantations et des investissements et de l'encouragement à l'investissement qui est fait, sur des sociétés telles que ENVISION et évidemment tout le développement économique qui est fait. Il y a deux points, le premier c'est l'emploi qui revient, et c'est comme ça qu'on doit le faire, et les recettes fiscales pour l'avenir, qui augmentent, et je crois qu'il faut l'encourager et souligner la dynamique qui est mise en place par l'agglomération sur ce sujet. Je souligne évidemment l'investissement majeur qui sera fait à EuraDouai, Douai est la ville centre, non pas parce qu'elle est plus importante que les autres mais c'est une ville centre aussi de manière géographique, donc je crois que cet investissement est un investissement d'avenir, que je crois tout le monde souligne dans cette agglomération, et je souhaitais le redire ici. Je regrette évidemment le sujet de la DGF qui a été évoqué, qui ne sera pas indexé sur l'inflation, c'est vraiment un choix gouvernemental également, qu'on peut tous regretter ici. En ce qui concerne les taux fixes, j'ai toujours pu le dire dans cette assemblée, depuis mon élection dans cette assemblée, qu'il faut souligner la qualité des emprunts qui ont été souscrits, au même titre qu'à Douai d'ailleurs, sur une politique très claire de choix de taux fixe, et je crois que c'est vraiment à souligner. Je me permets deux questions sur le budget consolidé qui nous a été présenté, ma première question portera sur les charges de fonctionnement entre 2023 et 2024, il y a une augmentation comme vous l'avez évoqué de manière limpide dans ce document, de quasiment plus de 6 millions d'euros, j'ai une question d'éclairage, si vous pouvez me l'apporter monsieur le président, au sujet des charges de personnel qui augmentent de 1,3 million, je souhaiterais avoir des éclaircissements sur ce sujet, et également sur l'augmentation des coûts des contrats de collecte, pour la somme de 500 000 euros, et ça enchaîne sur ma question sur les ressources humaines où on constate également dans les déchets ménagers, une augmentation de plus 43%, donc je serai très attentif aux réponses que vous pourriez apporter à ce sujet, et je vous remercie, et je remercie encore les services pour la qualité des documents qui nous ont été présentés ce soir, je vous remercie.

Mme STIERNON : Tout d'abord merci pour ces présentations et pour le travail que ça a pu générer, on sait combien ce sont des documents complexes à présenter, clairement. Tout d'abord quelques éléments positifs à mettre en exergue, peut être de manière synthétique car beaucoup de choses ont déjà été dites. Effectivement les notions de fonds de concours au niveau des communes, et les contributions sur le SCOT, le SDIS, le SMTD, le PLIE, sont clairement des principes de solidarité vraiment positifs à relever dans l'organisation de notre agglomération. Des grands projets tels que la passerelle et EuraDouai, qui il faut le noter, est un projet de zone économique en tissu urbain, donc en ça réellement vertueux, sont à relever. Les travaux sur les trames vertes et bleues également, qui n'ont pas forcément été beaucoup réévoqués, mais c'est clairement positif. La capacité aussi à attirer des acteurs économiques d'envergure, comme l'entreprise ENVISION, même si on a pu le dire en filigrane, une attention particulière doit être portée sur les transports de matière, soit avec un travail autour du ferroviaire ou du fluvial, il me semble que des choses sont en cours de ce côté-là. Et bien évidemment une attention particulière et un partenariat resserré avec cette entreprise, car il s'agit quand même d'une entreprise en seuil SEVESO 0, ce qui n'est pas anodin pour un territoire et pour sa population bien évidemment. Sur la politique de développement des équipements, bien sûr on le sait, on l'a déjà dit à plusieurs reprises, on n'est pas pour la patinoire, qu'on considère comme étant un projet d'un autre temps, mais ça on l'a déjà dit à plusieurs reprises. Effectivement on aurait eu plutôt tendance à s'orienter vers une politique de développement des piscines, ou éventuellement de développement de complexes multisports, multifonctionnels, pour essayer d'être sobre dans l'utilisation d'un bâtiment, qui puisse servir à plusieurs activités. Il me semble qu'on avait déjà pu dans cette instance, évoquer pas mal de choses autour de ça. Des questionnements sur la stratégie en matière de développement économique, vous avez évoqué les différents points, néanmoins le développement économique et la question du foncier, vont devoir être intimement liés, on l'a déjà dit dans les interventions précédentes, ça a déjà été évoqué. Quelques points peut être un peu plus précis sur ce sujet, la région avec notamment le SRADET, fixe un compte foncier pour le territoire sur la période 2021/2031, à 134 hectares. On peut être d'accord ou pas d'accord avec la politique de ZAN, ce n'est pas le sujet, mais là on voit bien que ça commence à se préciser, or le compte foncier du SCOT, de notre SCOT Grand Douaisis, sur la période 2020/2030, est à 427 hectares, avec 200 hectares en zone d'activités économiques. Donc la question est la suivante, comment on développe une stratégie de développement économique, et de manière générale d'aménagement du territoire, qui va permettre de s'approcher de ces objectifs, puisqu'on va avoir du mal à s'en écarter, pour différentes raisons. Et plus largement, quand on parle de développement d'activités économiques, comment on essaie de trouver des acteurs qui vont nous permettre de développer une résilience du territoire, avoir une activité économique résiliente pour notre territoire, en matière foncière, mais aussi en matière d'enjeux sur notre territoire. Je précise mon propos, par exemple comment on arrive à travailler sur des acteurs économiques qui travaillent autour de l'écoconstruction, pourquoi pas des pôles de compétitivité autour de la résilience du bâti ? Un rapport de la cour des comptes est apparu récemment, qui précise par exemple que nos efforts collectifs, quel que soit le territoire, sur la rénovation du bâti, nos efforts ont été aujourd'hui essentiellement fléchés vers de la rénovation énergétique pour du confort divers. Or on se rend compte que sur le bâti, on va tous et on a tous déjà des problèmes outre la rénovation énergétique, sur des sujets autour du retrait gonflement des argiles et des inondations. Comment on arrive à travailler là-dessus ? C'est à la fois abordé dans la politique logement et les questions qui ont été posées sur la politique

logement, mais aussi peut être dans l'attrait qu'on pourrait avoir sur des acteurs économiques qui travailleraient autour de ça sur ces techniques au niveau des bâtiments. Autre question, comment on peut par notre politique de développement économique, aider au développement de l'économie agricole et maraîchère ? Des efforts sont déjà faits, bien évidemment, on est bien d'accord là-dessus, comment on peut aller plus loin pour essayer d'aller aussi vers l'autonomie alimentaire ? Là aussi quelques chiffres pour préciser mon propos, grosso modo pour une autonomie alimentaire, il faut 0,1 hectare par personne, si on transpose ça à la population du territoire, on serait plutôt sur l'échelle du SCOT dans les chiffres que j'ai trouvés, donc sur le grand Douaisis, on aurait besoin de 22 500 hectares. Or à 2010, on a sur ce grand territoire, 17 600 hectares de surface agricole, et avec une baisse enregistrée entre 2000 et 2010, de 6% de cette surface agricole. Donc c'est une baisse assez importante car elle est plutôt de l'ordre de 3% au niveau national. Comment on arrive à être sobre en termes de terres agricoles, pour essayer de développer l'économie agricole et maraîchère ? Et comment fait-on de manière plus globale pour appliquer les objectifs inscrits dans le plan climat air énergie du territoire dans à la fois notre politique de développement économique et notre politique d'aménagement du territoire, et ce pour toutes nos communes, pour ressortir avec un projet concerté, car on sait combien, notamment les questions foncières, vont être crispantes. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

M. HALLÉ : C'est toujours compliqué, là je suis le dernier, de ne pas répéter ce qui a été dit. Je voulais simplement répondre à deux points, qui sont peut être un peu hors débat d'orientation budgétaire, qui avaient été évoqués par Christophe, et sur lequel on a répondu, c'était sur EuraDouai, pourquoi derrière et pas devant ? Je sais qu'on m'avait aussi posé la question. C'est un peu l'avantage aussi de l'ancienneté, d'avoir participé aux toutes premières discussions là-dessus, où aggro et ville on n'était pas raccord. Par exemple sur la bâtiment SERNAM que Christophe a évoqué, Frédéric, je me souviens très bien que tu souhaitais le garder, pour en faire un projet communal, c'est ce que j'en ai comme souvenir, quelques fois j'ai la mémoire qui flanche. Le parking silo effectivement il y avait surtout de la part de la ville de Douai, et c'est bien logique, on était en 2014 ou 2015, quand on a commencé à en discuter, de l'aménagement de cette zone, et c'était surtout des projets communaux qui n'avaient rien de communautaire, ce qui fait qu'en allant sur la zone de la Clochette, on était bien sur un territoire communautaire, où c'était le conseil communautaire qui finançait et donc c'était le conseil communautaire qui décidait. Et là on était certain de pouvoir avancer, c'est bien la raison qui fait que l'on soit passé derrière. Maintenant que Douai développe des projets sur l'avant, peut être avec l'aide de l'agglo d'ailleurs, pourquoi pas, mais l'aide de l'agglo ne sera là que si ça a un intérêt communautaire. Ce sont des terrains qui sont bien placés. Une deuxième réponse à madame Stiernon, qui a évoqué sur la fin, la recherche de l'autonomie alimentaire, sachez madame Stiernon qu'on travaille dessus. C'est un des objectifs de la politique agricole et alimentaire de l'agglo, de travailler sur la relocalisation de l'alimentation, de l'autonomie alimentaire, ça ne passe pas que par le foncier, on peut arriver aussi à améliorer l'autonomie alimentaire, en passant par d'autres biais, d'autres politiques, mais ce n'est pas le sujet d'en débattre aujourd'hui, ou on peut en discuter tout à l'heure autour du pot de l'amitié. Je voudrais revenir sur le DOB, très rapidement, je vais m'appuyer sur ce que tu as donné comme élément de stratégie. Il s'avère qu'on a eu une discussion dans le groupe, juste avant, on a préparé ensemble l'intervention, vraiment ce n'était pas concerté car on ne l'a pas évoqué ensemble, mais ça rejoint...

M. LE PRÉSIDENT : Je suis du MENID mais je ne viens pas à la réunion de groupe. Et vous faites ça très bien.

M. HALLÉ : Je ne sais pas si on le fait très bien, mais on le fait, et on s'est retrouvé en parlant de la stratégie, aujourd'hui on voit bien à travers la politique de l'agglo qu'on est toujours sur les deux grands axes que nous avons toujours défendus, à savoir que l'agglo doit bien sûr d'abord réaliser tous les projets qui sont d'intérêt communautaire, que les communes ne peuvent pas faire seules, pour le développement économique bien sûr, mais le développement économique, on a beaucoup parlé de recettes fiscales, mais aussi important, ce sont les créations d'emplois, et ce n'est pas Freddy qui me contrariera là-dessus, avec le PLIE, où on essaie de remettre la population la plus éloignée au travail. Ce sont donc les recettes fiscales, mais c'est aussi la création d'emplois. Ça c'est le premier axe, et puis il y a l'axe très fort aux communes, et depuis 14 ans il y a eu un véritable changement de stratégie, où on a redistribué aux communes. Evidemment dans un premier temps, on a voulu réduire la fracture territoriale, faire en sorte que toutes les communes s'y retrouvent, et ça a surtout été pour les communes de moins de 5000 habitants, soit, mais je voudrais rappeler aussi que l'ensemble des 35 communes, même depuis que Christian est arrivé au pouvoir, continuent à bénéficier de l'augmentation des aides. Quand on parle des bases fiscales, dans les zones d'activités qui ont été financées à 100% par l'agglo, quand vous avez 10% sur 2 ans, d'augmentation du foncier, c'est bien une recette supplémentaire, grâce à l'agglo en définitif, qui a créé la zone, qui arrive dans les budgets communaux, et c'est très bien comme ça. Quand on parle des fonds de concours, on parle souvent des petites communes, aujourd'hui on arrive à un tel montant de fonds de concours, qu'il y a 28 communes qui en profitent, de l'augmentation. Ce ne sont plus seulement les petites communes, il y a 28 communes qui bénéficient de l'augmentation des fonds de concours, et lorsqu'on sera en 2026, puisqu'on va tenir les engagements qui ont été pris, jusque 2026, il y aura 32 communes sur les 35, qui bénéficieront de cette augmentation des fonds de concours, qui au début ont bien sûr profité aux petites, mais aujourd'hui profitent à l'ensemble des communes. Et puis, on l'a

rappelé à plusieurs reprises, le SMTD, le SDIS, la Mission locale, le SCOT, le PLIE, tout ça qui est pris en compte au moins dans l'augmentation, ou en totalité par l'agglo, c'est aussi les 35 communes qui en profitent. Je ne veux pas qu'on réduise la générosité, entre guillemets, le reversement financier, aux seules petites communes, c'est bien les 35 communes qui en bénéficient, d'abord surtout les plus petites, car il fallait réduire cette fracture territoriale, mais aujourd'hui tout le monde peut en bénéficier, et c'est très bien. Car les projets communaux, comme le dit souvent le président, ils participent comme les autres à l'attractivité de notre territoire, et les communes, on a besoin des communes, c'est bien la base aussi de notre démocratie, de la proximité avec la population, car le centre de toute notre politique, ça doit bien sûr être nos habitants. Donc aujourd'hui on a des investissements, qui créent des emplois, qui créent des ressources, tout ça bien utilisé avec beaucoup de sécurité, puisqu'on a une situation financière qui est très saine, avec des impôts qui n'augmentent pas, on l'a rappelé, c'est le dynamisme économique, c'est l'optimisation fiscale, quand on voit les chiffres c'est pas mal. C'est la maîtrise des frais de fonctionnement, soit, c'est la culture de la recette, bref je ne vais pas répéter en détails tout ce qui a été dit, mais là-dessus on s'y retrouve et on est totalement d'accord avec cette stratégie. On a des moyens, on les met au service d'un territoire, non seulement on a les moyens mais on a une volonté, cette volonté on la met aussi au service du territoire, et le territoire ce sont d'abord des habitants, et ce sont d'abord nos habitants qui doivent en bénéficier, et je pense que la stratégie pilotée par notre président, en concertation avec les élus, elle va dans ce sens, et c'est pour ça que le groupe MENID sera derrière vous monsieur le président, tant que cette politique là sera menée, et on vous remercie de votre dynamisme et de votre vision des choses.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Jean-Luc, est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

M. CHEREAU : Merci, je ne vais pas abuser de cette deuxième prise de parole, je ne reviendrai pas sur l'histoire de la ZAC, d'un côté ou de l'autre de la gare, au fond c'est un épiphénomène. L'important c'est que la ZAC ait lieu, la ville de Douai a plusieurs projets qui sortent du côté ouest. Si demain on doit travailler ensemble sur la SERNAM et le bazarder, n'hésitez pas, c'est quelque chose qui est tout à fait possible s'il y a un beau projet derrière. Je voulais répondre à Monsieur le député car je suis surpris d'entendre que d'une part on reparlait de questions internes à Douai dans cette enceinte, je pense qu'on est mieux ici à parler de questions d'agglomération que de questions municipales. Et non, non la ville de Douai n'a pas augmenté 4 années de suite les impôts, il se passe d'ailleurs à l'agglomération comme à la ville, ce qu'il se passe dans toutes les communes, les bases augmentent, notre ROB le signale d'ailleurs, les bases augmentent aussi pour l'agglomération, nous le constatons, mais il n'y a pas d'augmentation des taux à l'agglo, il n'y a pas d'augmentation des taux à la ville non plus.

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Non. Je voudrais simplement vous répondre un peu sur l'ensemble des échanges, et merci de la qualité des échanges, c'est bien, chacun peut donner sa position. Je voudrais revenir sur un point, le premier vice-président a dû nous quitter, il a une grosse manifestation à Sin le Noble, c'est pour ça qu'il nous a quitté, je voudrais revenir tranquillement sur EuraDouai, mais vraiment tranquillement, je vais vous dire, de temps en temps quand j'ai un peu de temps dans la nuit, en replay ça m'arrive d'écouter le conseil municipal de Douai. Et là j'entends, je ne suis pas le seul à l'avoir entendu, et je ne vous passerai pas les bandes, que le président de l'agglo n'a pas voulu venir devant la gare. Je vais vous dire exactement les propos que vous m'avez tenu, et vous allez vous en rappeler, j'en suis certain, vous avez de la mémoire, vous m'avez dit « sur SERNAM, on ne touche surtout pas, je mets de la peinture dessus, ce sera propre, et ça me servira certainement à un certain moment pour le monde associatif ». Ce sont exactement vos paroles. C'est sans emportement, sans rien. Mais je suis aussi comme le deuxième vice-président, encore câblé. Deuxième point, la proposition que nous avons faite sur le parking silo, je souhaitais qu'on le fasse où le parking est gratuit, sur la gauche, et vous m'avez dit, c'est peut être un jour qui n'était pas comme les autres, je ne sais pas, « je ne veux pas de voiture dans Douai, je ne veux pas en faire rentrer... », vous m'avez dit la même chose quand on parlait d'EuraDouai, qu'il fallait faire attention aux voitures, où elles iraient, est-ce qu'elles vont passer par la Clochette, par Douai, pour sortir d'EuraDouai ? Il ne faut pas faire le giratoire d'entrée d'EuraDouai, il vaut mieux passer en dessous du pont de GAYANT EXPO. Ça c'est du vécu, ce n'est pas vieux. Et le troisième point, la cerise sur le gâteau, c'est le bâtiment hybride, je veux bien, à titre perso je n'ai pas fait polytechnique, mais le bâtiment hybride je ne sais pas encore ce que c'est. Je ne sais pas qui aurait financé un bâtiment hybride, et qu'est-ce qu'on aurait mis dedans. Je m'aperçois aujourd'hui que le bâtiment ne va pas se faire, devant, mais il ne va même pas se faire à l'intérieur de Douai, où il devait y avoir une grande médiathèque, qui devait être un bâtiment rayonnant. Je tenais à donner ces petites précisions tranquillement, vous avez annoncé dans votre conseil municipal, et c'est normal que le président de l'agglo écoute et lise les papiers qui peuvent être réalisés, que vous alliez faire un hôtel devant. Qu'il arrive le plus vite possible, et j'encourage, car il y en a un qui doit arriver à la place de la station TOTAL depuis 10 ans, il n'est toujours pas arrivé. Et ce serait bien d'en avoir un. Et après il y a tous les logements qui vont jusqu'au pont de Lille, et là un jour je vous ai dit que ce serait super que vous puissiez au moins les préempter. Vous m'aviez dit oui, c'est un bon plan. Et vous avez préempté, et vous avez bien fait, sauf que vous êtes passé à travers l'immeuble qui est au milieu, celui-là vous ne l'avez pas préempté, il a été restauré, et maintenant il n'y a pas de possibilité de faire un ensemble, mais le temps passera, d'autres nous remplaceront, et on pourra avancer. Je souhaite qu'au niveau de la SERNAM que vous puissiez avancer le plus vite possible, j'ai besoin d'avoir une ville centre qui rayonne, excusez-

moi je suis un peu possessif. J'étais ce midi avec le maire de Valenciennes, je lui ai dit « confirme moi, ton budget il est bien de 46 millions en investissement ? » Il me répond oui. Ce n'est pas ce que j'ai entendu récemment, et vous savez à quoi je pense, car vous étiez surpris du budget, vous avez même dit, car je vous écoute avec attention, « c'est le budget de l'agglo, ce n'est pas le budget de la ville ». Et bien si, c'est le budget de la ville. On discutait tous les deux, avec Laurent Degallaix, que j'apprécie beaucoup, comment il tire, et il me dit que ce sont les deux qui doivent tirer, et j'ai besoin de vous, nous avons besoin de vous, nous avons besoin que vous puissiez investir. Investissez, sauf erreur de ma part, le montant est à 13 millions d'investissement, plus les restes à réaliser. Quand de l'autre côté on est à 46 millions. L'agglo de Valenciennes est meilleure que nous, il est à plus de 100 millions, je l'ai félicité, et c'est normal car il a plus de recettes, et il est dynamique, il va chercher aussi des subventions, il n'est pas manchot. Donc j'ai besoin, donc réalisez, et je vous le demande, le plus vite possible, le devant de la gare, allez-y. Nous avons besoin de rayonner, nous avons besoin d'avoir envie de descendre à Douai, quand on arrive en train, c'est important, car aujourd'hui ça ne donne pas envie. Mais demain la passerelle va être tellement belle. Et vous l'aviez rêvé cette passerelle, c'est votre idée, ce n'est pas la mienne, c'était soit la passerelle, soit le tunnel soit le téléphérique, c'était un dossier de monsieur Avenel, qui voyait ça comme ça. Donc vous l'avez souhaité, les 35 communes l'ont fait. Je trouve que c'est génial. On peut travailler ensemble, mais il y a des moments où il faut faire des choix et il faut aller vite. Je voulais donner ma vision, d'après ce que j'ai pu écouter. Concernant la trésorerie, dormez tranquille, elle est de 52 millions, je l'ai tous les mois, nous avons emprunté quand il fallait emprunter. Et à ce moment là, vous m'aviez dit « on a de la trésorerie, il faudrait utiliser la trésorerie ». Mais j'ai emprunté à 1,07, pour faire l'opération RENAULT, ce qui était bénéfique. Et aujourd'hui on désendette de 27 millions, jusqu'à la fin du mandat, et peut être plus. On n'a pas dit notre dernier mot là-dessus, au niveau du désendettement. Après, quand on parle d'investissements, madame Stiernon, la patinoire, ce n'est pas d'un autre temps, je suis désolé, vous irez voir les réseaux sociaux, vous irez voir le post qui a été mis pour annoncer la date d'inauguration, ok, 68 656 personnes touchées. L'objectif est à 100 000 visiteurs, je peux vous dire qu'on les fera, je ne suis pas inquiet. Permettre à nos habitants, de prendre du plaisir, d'aller patiner, à nos enfants, d'aller patiner, comme ils vont à ORIONIS, à ARKEOS, à SOURCEANE, on est en train de battre tous les records à SOURCEANE, on a passé les 9000 personnes, mais c'est vrai que ça coûte un peu cher en chaleur, je suis d'accord. Le boulodrome, nous étions cette semaine avec nos parrains, vous allez voir le calendrier qu'on va vous sortir, en termes de nations, et au niveau national, et au niveau international européen. Il y a un moment il n'y aura pas assez de chambres dans le Douaisis. C'est bien pour ça qu'il faut en faire, c'est pour ça que l'hôtel face à la gare m'intéresse. C'est ça la vie, c'est ça le développement, alors après on peut dire qu'il ne faut pas faire, je suis d'accord, il faut garder son terrain, mais je vais vous dire, j'ai une détermination énorme sur le ZAN. Je considère que Douai et le Douaisis est mal traité, je l'ai dit à monsieur le préfet, je l'ai dit au président de région, j'étais dans une réunion sur le ZAN, et je suis encore convié à une 2^{ème} réunion sur le ZAN. Pourquoi on prendrait 750 hectares dans le Dunkerquois, avec un maximum de terrain ? On ouvre des hectares à Valenciennes, également sur le compte national. Parce que d'un côté il y a TOYOTA, et de l'autre côté vous avez les gigafactory. Sauf qu'ils ont oublié une chose, c'est le Douaisis, nous aussi on a une gigafactory. Aujourd'hui mon discours est très clair, au niveau des services de l'Etat, Douai a une gigafactory, le Douaisis, donc on doit avoir les terrains autour dans le compte national et non dans le compte de la collectivité. Désolé mais je vais encore aller plus loin, et quand je dis national, ça veut dire que ce n'est pas pris sur notre compte du SCOT, ok ? Les 87 hectares qui sont autour de la gigafactory, ils ne seraient pas pris sur le compte de l'agglo et du SCOT. Ça nous permettrait d'en prendre peut être un peu d'autres, à côté, je veux bien prendre des friches, mais il n'en reste plus beaucoup, parce qu'on a été vertueux, on a été les meilleurs au niveau des friches. Et on peut en laisser aussi un peu à Cœur d'Ostrevent, si la CCCO a des hectares et qu'il peut faire du développement économique, ça me va bien aussi. Mais il faut qu'on défende notre territoire, il faut qu'on aille plus loin. Et je suis allé encore plus loin, tout ce qui va être fait dans le grand port maritime au niveau des routes, ça va être dans le compte national. L'échangeur de la 621, on va commencer à le démolir tout à l'heure, à partir de 21h, ça va être un grand moment, c'est 9 millions d'euros quand même, 2,3 millions pour l'agglo, et le reste pour le département du Nord. Pourquoi ces 9 hectares ne seraient pas pris également dans le compte national ? C'est là-dessus que je suis en train de me battre. Désolé on n'a pas la même vision. Mais si je veux faire du développement économique, avec l'ensemble de nos collègues ici, faire de la richesse et vous présenter un ROB et un budget qui tient la route, ça passe par là. Et le Douaisis a sa place à ce niveau là. Et on doit aller défendre notre cause. Mais l'Etat avec la région, ils se sont mis d'accord ensemble, et un beau jour ils font une réunion et disent que ça va être comme ça. Sauf que c'est le président du Département du Nord qui est venu, il n'y avait aucun président de département dans cette réunion, et on me dit que l'arrêté est pris par l'Etat, j'ai répondu qu'il fallait modifier l'arrêté. Donc on doit avoir une réunion de conciliation. On n'est pas encore au divorce, ça va. On va bien voir ce que ça va donner. Vous voyez à quel niveau on est, dans le développement du Douaisis de demain. Je vous dis ça car j'en ai parlé presque à personne, les présidents de groupe connaissent bien le dossier du ZAN, donc dans le ZAN on doit travailler, mais on doit travailler également dans des compensations écologiques, on nous demande des compensations, il ne faut pas aller les chercher chez les agriculteurs, on est hypocrite, on dit « prenez autant d'hectares pour faire du développement économique mais il faut faire de la compensation, donc acheter des hectares aux agriculteurs, vous leur piquez leurs terres, pas pour faire du développement économique mais de la compensation, de boisement ou de zone humide ». On est dans l'hypocrisie la plus totale. J'ai fait une proposition à Monsieur le préfet, dans une réunion il y a 2 jours, concernant le secteur de la CUD, le deuxième secteur ça va être le Douaisis, c'est que les

espaces naturels sensibles du département du Nord, où on peut amener plus de biodiversité, ce soit pris en compte par l'Etat. Et si le ministre Béchu accepte ça, on pourra aller plus loin, car il y a 2300 hectares au département du Nord, de zone naturelle sensible, qu'on peut développer dans leur aménagement. Et plus on met d'arbres, plus on met de feuilles, mieux c'est pour l'environnement. Je voulais vous donner ces quelques explications, de stratégie, et vous dire exactement où on va, qu'on doit être traité correctement, je le répète, et on doit pouvoir continuer à développer notre Douaisis, on doit permettre à nos habitants d'avoir un travail, on a besoin de pouvoir faire du logement, demain on ne doit pas être coincé par le logement, se dire on ne peut pas faire. Et on a la chance d'avoir un bassin d'emploi, et c'est un domaine sur lequel on a pas mal regardé avec Catherine Blot, et on ne part pas les mains dans les poches la semaine prochaine en Chine, on a tous les volumes de bassin d'emploi dans les Hauts de France, et c'est dans le Douaisis où on a le meilleur bassin d'emploi, en nombre. Parce que quand vous regardez Dunkerque, vous avez quoi ? Vous n'avez que sur 180 degrés, le reste c'est la mer, ok, et vous avez un morceau où c'est la Belgique, ok. Nous on est sur 360 degrés, et c'est ici qu'il y a le bassin d'emploi. Et c'est ici qu'on fait venir les entreprises, je souhaite que Dunkerque réussisse mais en termes de main d'œuvre ce sera très difficile. En termes de logements ce sera très difficile. Après le Dunkerquois, c'est la Flandres, et dans la Flandres, on a un volume d'habitants qui est très léger. Je voulais vous donner ces éléments, on les vit au jour le jour, et ça montre bien qu'on doit avoir une stratégie. On doit aller défendre notre Nord, mais on doit défendre notre Douaisis aussi. J'aime bien aller défendre les deux maintenant. Pour répondre à monsieur le député, les 6 259 000 euros d'évolution, nous avons des charges de personnel sur 1 362 000 euros, c'est le recrutement de l'année, en partie 2023 et 2024. Il y a eu des recrutements qui ont été fait en octobre 2023 et qu'on va prendre plein pot sur 2024. Le reste s'explique par exemple par l'intégration de la compétence tourisme, dans sa globalité. Ça s'explique également au niveau des déchets, par le fait que nous avons repris les déchèteries qui étaient données au SYMEVAD, on les a repris car je souhaite qu'on soit très proche de nos habitants dans les déchèteries, et j'ai des collègues au SYMEVAD ici et ils le savent très bien, Thierry c'est toi qui t'en occupe. Donc on a besoin d'être proche de nos habitants, aujourd'hui la moitié c'est du personnel de l'agglomération, la moitié c'est un délégataire. On doit être bon, il y a deux solutions demain, le délégataire est au niveau de notre personnel, on ne touche à rien, le délégataire n'est pas au niveau de notre personnel, la totalité reviendra dans le giron de Douaisis Agglomération. On doit être proche de nos habitants et on doit bien les traiter dans les déchèteries, on n'est pas là pour faire du business. Ensuite les souscriptions d'assurance, on paie cher aujourd'hui, avec des franchises très importantes, qui sont énormes, et ça représente 276 000 euros. La contribution au SDIS c'est plus 268 000 cette année, l'assurance responsabilité civile c'est plus 166 000. Voilà les grandes lignes. Et le relèvement des seuils de fonds de concours c'est 560 000 euros pour les petites communes. Je pense avoir répondu. Le ferroviaire chez AESC, on verra bien, mais la ligne existe, donc si demain ils y viennent, ce sera très bien. Malheureusement on avait proposé de faire le ferroviaire au niveau d'AMAZON, personne n'en a voulu, RENAULT s'en sert très peu. On verra bien. Sur le logement, il n'y a pas de souci, nous avons besoin d'en faire, c'est clair. Et de façon générale, il faut se dire qu'à 35 communes, c'est nous qui faisons le Douaisis, comme l'a dit Jean-Luc, les parcs d'activités on les cofinance tous, tout le monde les paie, même ceux qui n'ont pas la chance d'en avoir un. Ils paient, donc d'où l'intérêt de redistribuer après. On a même réussi à faire avec Lambres et Cuincy, quelque chose que peu d'agglomérations sont capables de faire, redistribuer. On ne garde pas tout pour soi, quand on voit EuraDouai, c'est nous tous qui le faisons, essayons, et que ça ne fasse mal à personne de dire qu'EuraDouai c'est l'agglomération qui le fait, point. Il faut le dire, il faut oser le dire. La ville signe les permis, merci, c'est bien, et on travaille pour avancer à ce niveau là. L'EcoQuartier c'est nous tous qui l'avons fait, c'est tout ça. Donc si aujourd'hui on a un résultat qui est correct, qu'on a des ambitions pour demain, c'est tout le monde qui a contribué à ces ambitions. C'est ce que je voulais vous dire, ce n'est pas que le président, ce n'est pas que l'exécutif, c'est tout le monde, qui met sa pierre à l'édifice, et on se doit de redistribuer à chacune et chacun, avec un seul objectif, c'est de rendre nos habitants heureux, s'il-vous-plaît, la politique politicienne elle n'existe plus, elle n'existe plus, je le dis, ouvertement. Ça va, je peux le dire, je n'ai jamais été carté de ma vie. Aujourd'hui politiquement, le français a besoin d'être heureux, il a besoin d'être protégé. Et qui peut le faire ? Ce sont les communes, en premier, les intercos en deuxième, le département, la région. L'Etat voit ça au niveau international, et c'est plus difficile car il faut payer le quoi qu'il en coûte. Je ne serai pas plus long, mais ce sont les quelques points que je voulais vous donner sur la stratégie. Merci à vous. Est-ce qu'on peut prendre acte que ce beau débat a eu lieu ? Tout le monde est d'accord ? Merci.

Le Conseil communautaire prend acte, à l'unanimité, de la présentation du présent rapport et de la tenue du Débat d'orientation budgétaire 2024.

3 – Ressources Humaines

3.1 – Modification du tableau des effectifs – suppressions de postes :

EXPOSÉ

Comme présenté lors du CST du 05/12/2023, à la suite des départs du Directeur du pôle environnement et du Directeur des Espaces Naturels, il a été décidé de réorganiser le Pôle Aménagement du Territoire et Transition

Ecologique en supprimant notamment la Direction des Espaces Naturels et en redistribuant les missions de cette Direction aux autres Directions.

Ainsi les missions liées aux espaces naturels sont rattachées à la Direction de l'aménagement et de la voirie qui devient Direction de l'aménagement, de la voirie et des espaces naturels (DAVEN). De même, les missions liées à la propreté sont confiées à la Direction des déchets – propreté (DDP), la compétence GEMAPI rattachée à la Direction du Cycle de l'eau et l'ingénierie QSE (qualité sécurité environnement) rattachée à la Direction de la Transition Ecologique, mobilité, qualité. C'est également l'occasion de revoir les intitulés de postes, de les uniformiser.

Afin de permettre la mise en œuvre de cette organisation et la réaffectation des agents dans leurs nouvelles directions, des postes ont été créés au Conseil Communautaire du 16 février 2024.

Il convient maintenant de modifier le tableau des effectifs en supprimant les postes en doublon.

Par ailleurs, il subsiste au tableau des effectifs des postes qui n'ont plus d'utilité au regard de la nouvelle organisation ou laissés vacants à la suite de départ d'agents (disponibilité etc...). Leurs missions ayant été reprises par des agents en poste ou recrutés sur de nouveaux postes, il convient de modifier le tableau des effectifs en supprimant ces postes.

Filière	Catégorie	Cadre d'emploi/grade	Intitulé du Poste
Administrative	B	rédacteur principal de 1ère classe	Assistante de Direction
Administrative	C	adj adm ppal 1ère cl	assistante de direction
Administrative	C	adj adm ppal 1ère classe	Assistante du responsable du pôle ARE
Administrative	C	adjoint administratif	assistante de direction
Technique	A	Ingénieur	Directeur de l'Aménagement et de la voirie
Technique	A	Ingénieur	Ingénieur QSE
Technique	A	Ingénieur	Responsable hydraulique et GEMAPI
Technique	A	Ingénieur principal	Directeur des Espaces Naturels
Technique	A	Ingénieur principal	Directeur pôle ARE
Technique	B	technicien	chargé des espaces verts
Technique	B	Technicien	chargé d'opération espaces verts
Technique	B	technicien ppal 2ème classe	Responsable service sensibilisation
Technique	B	technicien principal de 2ème classe	chargé d'opération entretien cours d'eau/entretien matériel
Technique	B	technicien principal de 2ème classe	chargé d'opération marchés publics et chemin de randonnées
Technique	C	Adj tech ppal 1ère classe	Magasinier /opérateur de maintenance du parc matériel
Technique	C	Adj tech ppal 1ère classe	Opérateur de maintenance matériel EV, agricole et véhicules
Technique	C	adj tech ppal 2ème classe	livreur
Technique	C	adj tech ppal 2ème classe	livreur
Technique	C	adjoint technique	agent de maintenance espaces naturels

Filière	Catégorie	Cadre d'emploi/grade	Intitulé du Poste
Technique	C	adjoint technique	agent de maintenance espaces naturels
Technique	C	adjoint technique	agent d'entretien
Technique	C	adjoint technique	agent d'entretien des espaces naturels
Technique	C	adjoint technique	agent d'entretien des espaces verts
Technique	C	adjoint technique	Agent polyvalent de maintenance
Technique	C	adjoint technique	cantonnier de rivière
Technique	C	adjoint technique	cantonnier de rivière
Technique	C	adjoint technique	cantonnier de rivière chef d'équipe
Technique	C	adjoint technique	ilôtier
Technique	C	adjoint technique	ilôtier
Technique	C	adjoint technique	jardinier
Technique	C	Adjoint technique	chargé d'opération assainissement
Technique	C	Adjoint technique	animateur du tri - redevance spéciale
Technique	C	adjoint technique	chargé d'opération espaces verts
Technique	C	adjoint technique ppal 1ère classe	opérateur de maintenance du parc agricole
Technique	C	adjoint technique ppal 2ème classe	agent des espaces verts et naturels-chauffeur de tracteur
Technique	C	adjoint technique ppal 2ème classe	cantonnier de rivière
Technique	C	adjoint technique ppal 2ème classe	chauffeur de tracteurs et d'engins de chantier
Technique	C	adjoint technique ppal 2ème classe	élagueur
Technique	C	adjoint technique ppal 2ème classe	jardinier
Technique	C	agent de maîtrise	conducteur d'engins jardinier
Technique	C	agent de maîtrise	contrôleur des prestations
Technique	C	agent de maîtrise	ilôtier
Technique	C	agent de maîtrise	jardinier chef d'équipe
Technique	C	Agent de maîtrise	contrôleur de travaux

Le Comité Social Territorial, réuni le 20 février 2024, a émis un avis favorable.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau, de supprimer les postes susvisés.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : On passe aux ressources humaines, la modification du tableau des effectifs, je vous propose de supprimer l'ensemble des postes qui se trouvent dans la délibération. Pas de souci ? Qui est pour ? Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**4 – Habitat****4.1 – Attribution d'une subvention exceptionnelle aux Compagnons de l'Espoir****EXPOSÉ**

L'association « Les Compagnons de l'Espoir » existe à Raimbeaucourt depuis le milieu des années 1960. Elle est installée dans un ancien corps de ferme au 126 rue du Maréchal Joffre et propose à la fois une structure d'hébergement pour des publics fragiles et un site d'activité de réinsertion basé sur le réemploi et la vente en seconde main d'objets du quotidien.

Le site relève d'un classement en 4^{ème} catégorie des Etablissements Recevant du Public (ERP).

L'association est ainsi confrontée à la nécessité de procéder à des mises aux normes de sécurité de son site, en particulier par rapport à la partie hébergement de l'ensemble immobilier, où réside une trentaine de personnes.

L'association s'est engagée dans d'importants travaux, représentant plus de 250 000 euros de dépenses, mais leur financement la met en grandes difficultés financières.

Afin d'assurer la pérennité de l'association qui remplit une mission sociale importante sur notre territoire, notamment par son activité de structure d'hébergement, Douais Agglo propose d'apporter son soutien financier aux Compagnons de l'Espoir par le versement d'une subvention exceptionnelle de 78 000 euros.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- D'accorder à l'association « Les Compagnons de l'Espoir » située à Raimbeaucourt une subvention exceptionnelle de 78 000 euros sur l'année 2024 ;
- De conditionner l'octroi de cette subvention à la délivrance de l'avis favorable de la commission de sécurité ;
- D'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tout document s'attachant à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Attribution d'une subvention exceptionnelle aux Compagnons de l'Espoir. Je laisse la parole à Marylise Fenain.

Mme FENAIN : Nous allons parler d'une association qui remplit une mission sociale importante sur notre territoire, notamment par son activité de structure d'hébergement. Il s'agit de l'association des Compagnons de l'Espoir, connue auparavant comme les Compagnons d'Emmaüs, qui existe à Raimbeaucourt depuis le milieu des années 60. Et qui propose à la fois une structure d'hébergement pour des publics fragiles et un site d'activités de réinsertion basé sur le réemploi et la vente en seconde main d'objets du quotidien. Ce site est classé en 4^{ème} catégorie en ERP. Cette association a la nécessité de procéder aujourd'hui à des mises aux normes de sécurité, notamment sur la partie hébergement de l'ensemble immobilier où résident une trentaine de personnes. Ces travaux représentent plus de 250 000 euros de dépenses, et met les financements de cette association en grande difficulté financière. Douais Agglo vous propose donc d'apporter son soutien par le versement d'une subvention exceptionnelle de 78 000 euros, afin d'assurer la pérennité de l'association.

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce qu'il y a des remarques sur cette délibération ? Il fallait prendre nos responsabilités là-dessus, pour ne pas laisser des personnes dehors. C'est lors d'une discussion avec monsieur le sous-préfet, où on n'avait pas de solution, que j'ai proposé de se mettre autour de la table. Qui est pour ? A l'unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 – Cycle de l'eau

5.1 – Eau potable - Convention entre Douaisis Agglo et l'Association CYCL'EAU – Salon CYCL'EAU DOUAI-HAUTS DE France 2024

EXPOSÉ

L'Association CYCL'EAU représentée par son Président M. LASSERRE a été créée en 2017 à Bordeaux. CYCL'EAU a créé le 1^{er} salon Professionnel Régional dédié à la gestion de l'eau au cœur des bassins hydrographiques.

CYCL'EAU a pour objectif de développer un rendez-vous de proximité, privilégier les rencontres qualitatives et activer les synergies entre professionnels régionaux d'un même bassin.

Depuis 2021, les éditions CYCL'EAU se transforment en rendez-vous biennaux pour permettre d'asseoir cet événement incontournable, mobiliser les acteurs locaux, favoriser les rencontres régulières, promouvoir les projets et retours d'expériences portés par les collectivités mais aussi par les offreurs de solutions.

Le salon se caractérise par un large espace d'exposition avec la présence d'acteurs locaux, régionaux ou nationaux, prêts à accueillir les visiteurs de manière conviviale dans un lieu à taille humaine et par un programme complet de conférences thématiques, d'ateliers et de capsules solutions, conçus avec les partenaires de CYCL'EAU pour aborder toutes les problématiques de la filière et mettre en avant les retours d'expérience à partager.

L'association CYCL'EAU souhaite organiser le prochain salon CYCL'EAU 2024 à Gayant Expo à Douai ; celui-ci aura lieu les 29 et 30 mai 2024.

Les enjeux stratégiques du service public de l'eau potable se déclinent selon les 3 axes suivants :

- Garantir un service public continu, performant et efficient sur le court, moyen et long terme à un coût maîtrisé
- Garantir une eau potable de qualité et en quantité suffisante sur le court, moyen et long terme
- Participer à un développement intégré et durable du territoire

Etant donné que le programme d'actions présenté par l'association participe à cette politique, il est proposé de verser une subvention à l'association CYCLEAU pour l'organisation du Salon CYCL'EAU DOUAI-HAUTS DE France 2024 à GAYANT EXPO.

Suivant les dispositions de la convention jointe, DOUAISIS AGGLO s'engage à verser à l'association pour le salon 2024 une participation financière à hauteur de 10 000 € équivalente à 3,16 % du budget analytique de l'évènement dont le montant total est de 316 397€.

Cette participation sera versée selon les modalités suivantes :

- 50 % à la notification de la convention
- 50 % après présentation par l'association des documents d'évaluation de l'opération.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

D'accepter la participation financière de Douaisis Agglo à hauteur de 10 000 euros pour l'organisation du salon 2024 à GAYANT EXPO ;

D'intégrer la participation financière de Douaisis Agglo de 10 000 € au budget eau potable en dépense de fonctionnement ligne 67181.

D'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer la convention jointe et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : On passe au cycle de l'eau, et je laisse la parole à Jean-Paul.

M. FONTAINE : C'est une délibération qui concerne l'Association CYCL'EAU, dont le siège est à Bordeaux, qui souhaite organiser un salon, CYCL'EAU, ici à GAYANT EXPO les 29 et 30 mai prochain. Un salon qui se déroulait initialement à Lille, et les organisateurs ont trouvé qu'il était compliqué d'accéder à Lille pour leurs exposants, et ils ont trouvé que GAYANT EXPO était plutôt un bon écrin pour les accueillir. Ce salon se caractérise par un large espace d'exposition avec la présence d'acteurs locaux, régionaux et nationaux, qui sont prêts à accueillir les visiteurs de manière conviviale, dans un lieu à taille humaine, pour un programme complet de conférence thématique et d'ateliers, conçus avec les partenaires de CYCL'EAU, pour aborder toutes les problématiques de la filière, et mettre

en avant les retours d'expériences à partager. Dans ce cadre Douaisis Agglo s'engage à verser à l'association, une participation financière biennale d'un montant de 10 000 euros, qui équivaut à 3,8% du budget analytique de l'événement, dont le montant total est de 271 853 euros. Ces 10 000 euros c'est la part que la MEL versait, et la MEL continue à être financeur de cette manifestation. Cette manifestation va accueillir plutôt des techniciens de l'eau, il faut aussi voir au-delà, le retentissement pour Douai et notre agglo, puisque cette manifestation envisage d'accueillir entre 700 et 1000 visiteurs, ce qui représente d'après les estimations, 500 nuitées d'hôtel sur la semaine, pour les organisateurs, les exposants, les prestataires, plus des dépenses de restauration et de traiteur, d'hôtesse et de sécurité. Tout ça c'est aussi au bénéfice de l'agglomération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Qui est pour ? Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 – Cycle de l'eau

5.2 – Assainissement – Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de prestations de services pour la détection, le marquage, le piquetage et le géoréférencement des ouvrages enterrés sur le territoire de DOUAISIS AGGLO – Marché n°DA-23AS036

EXPOSÉ

Une consultation a été lancée pour laquelle l'autorisation de signature relève de la compétence déléguée du bureau communautaire.

Néanmoins, en raison de l'impossibilité pour le bureau de se réunir avant le 4 avril et considérant l'urgence à passer ce marché, il est proposé au conseil d'évoquer ce dossier, en stricte conformité avec le régime juridique de la délégation d'attribution consentie au bureau communautaire.

La consultation a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence transmis au JOUE et au BOAMP le 09 novembre 2023.

Dans le cadre de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux, DOUAISIS AGGLO intervient en tant que Responsable de Projet et Exploitant de Réseaux. Le présent accord cadre a pour objet de permettre à DOUAISIS AGGLO d'assurer ses obligations vis-à-vis de la réglementation, à savoir :

- Détection et géoréférencement des réseaux enterrés dans le cadre de :
 - Investigations complémentaires
 - Opérations de localisation
 - Opérations d'amélioration progressive de la cartographie du patrimoine enterré
- Exécution du marquage-piquetage préalablement au démarrage de travaux de construction
- Production des documents réglementaires
 - Compte-rendu de marquage-piquetage
 - Rapport de synthèse
 - Plans de synthèse

Procédure de passation :

► Conformément aux articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique, le marché est passé par appel d'offres ouvert.

► Conformément à l'article R. 2162-2 du code de la commande publique, l'accord-cadre mono-attributaire sera exécuté par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du même code sans montant minimum et avec un montant maximum de commande de 300 000 € HT.

L'accord-cadre sera conclu pour une durée initiale d'un (1) an à compter de sa notification au titulaire. Au-delà de cette période, sauf décision expresse de non-reconduction, l'accord-cadre sera renouvelable par tacite reconduction par périodes équivalentes, au maximum trois fois, à la date anniversaire de sa notification. Chacune des éventuelles reconductions seront soumises à ces mêmes montants de commande de l'accord cadre.

La durée de l'accord-cadre ne pourra ainsi excéder quatre ans.

La date limite de réception des offres était fixée au 12 décembre 2023 à 12h00.

10 plis ont été déposés via le profil acheteur :

- **ETUDIS** (59650 Villeneuve d'Ascq)

- **ELLIVA INGENIERIE** (51520 Saint Martin sur le Pré)
- **CERENE SERVICES** (10600 La chapelle Saint Luc)
- **ARESO** (59710 Avelin)
- **GEOPALE ENVIRONNEMENT** (62500 Leulinghem)
- **NORD DT** (59810 Lesquin)
- **GEOSAT** (59000 Lille)
- **SOGETREL** (92130 Issy les Moulineaux)
- **ADRE RESEAUX** (59290 Wasquehal)
- **SURVEY** (59790 Ronchin)

Les offres ont été examinées par la Commission d'Appel d'Offres en date du 20 février 2024. Au regard des critères de sélection des offres (60% pour le prix, et 40% pour la valeur technique) et de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a attribué l'accord cadre à bons de commande à la société ARESO (59710 Avelin) qui présente une offre économiquement la plus avantageuse pour l'ensemble de ses prix unitaires remis au titre de son bordereau de prix, ci-annexé.

Il vous est donc proposé :

- D'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les documents s'attachant à l'exécution de cette décision.

La dépense correspondante est prévue aux articles n°2031, 21532 et 2315 du budget annexe assainissement.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Jean-Jacques, en assainissement, autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande.

M. PEYRAUD : Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de prestations de services pour la détection, le marquage, le piquetage et le géoréférencement des ouvrages enterrés sur le territoire de Douaisis Agglo, marché n°DA-23AS036. Une consultation a été lancée pour laquelle l'autorisation de signature relève de la compétence déléguée du bureau communautaire. Néanmoins, en raison de l'impossibilité pour le bureau de se réunir avant le 4 avril et considérant l'urgence à passer ce marché, il est proposé au conseil d'évoquer ce dossier, en stricte conformité avec le régime juridique de la délégation d'attribution consentie au bureau communautaire. La consultation a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence transmis au JOUE et au BOAMP le 9 novembre 2023. Dans le cadre de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux, Douaisis Agglo intervient en tant que Responsable de Projet et Exploitant de Réseaux. Le présent accord cadre a pour objet de permettre à Douaisis Agglo d'assurer ses obligations vis-à-vis de la réglementation, à savoir, détection et géoréférencement des réseaux enterrés dans le cadre d'investigations complémentaires, des opérations de localisation, des opérations d'amélioration progressive de la cartographie du patrimoine enterré. Exécution du marquage-piquetage préalablement au démarrage de travaux de construction. Production des documents réglementaires, compte-rendu de marquage-piquetage, rapport de synthèse, plans de synthèse. La procédure de passation, conformément au code de la commande publique, le marché est passé par appel d'offres ouvert. Conformément à l'article R. 2162-2 du code de la commande publique, l'accord-cadre mono-attributaire sera exécuté par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du même code sans montant minimum et avec un montant maximum de commande de 300 000 € HT. L'accord-cadre sera conclu pour une durée initiale d'un an à compter de sa notification au titulaire. Au-delà de cette période, sauf décision expresse de non-reconduction, l'accord-cadre sera renouvelable par tacite reconduction par périodes équivalentes, au maximum trois fois, à la date anniversaire de sa notification. Chacune des éventuelles reconductions seront soumises à ces mêmes montants de commande de l'accord cadre. La durée de l'accord-cadre ne pourra ainsi excéder quatre ans. La date limite de réception des offres était fixée au 12 décembre 2023 à 12h00. 10 plis ont été déposés via le profil acheteur. Les offres ont été examinées par la Commission d'Appel d'Offres en date du 20 février 2024. Au regard des critères de sélection des offres, 60% pour le prix, et 40% pour la valeur technique, et de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a attribué l'accord cadre à bons de commande à la société ARESO de Avelin, qui présente une offre économiquement la plus avantageuse pour l'ensemble de ses prix unitaires remis au titre de son bordereau de prix, ci-annexé.

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce qu'il y a des remarques ? Qui est pour ? Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 – Cycle de l'eau

5.3 – Assainissement – Attribution de l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour la réalisation de travaux de mise en conformité des branchements d'assainissement par rue sur les différentes communes de Douaisis Agglo – Marché n°DA-23AS037

EXPOSÉ

Une consultation a été lancée le 14 décembre 2023 pour laquelle l'attribution et l'autorisation de signature relève de la compétence déléguée du bureau communautaire.

Néanmoins, en raison de l'impossibilité pour le bureau de se réunir avant le 4 avril et considérant l'urgence à passer ce marché, il est proposé au conseil d'évoquer ce dossier, en stricte conformité avec le régime juridique de la délégation d'attribution consentie au bureau communautaire.

La consultation a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence transmis au Moniteur et MarchésOnline le 14 décembre 2023.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux de mise en conformité des branchements d'assainissement par rue sur les différentes communes de Douaisis Agglo.

Procédure de passation :

➤ Conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, l'accord-cadre est passé par procédure adaptée.

➤ Conformément à l'article R. 2162-2 du code de la commande publique, l'accord-cadre mono-attributaire sera exécuté par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique. Le montant minimum de commande est de 50.000,00 € HT. Le montant de commande de l'accord-cadre initial ainsi que chacune des éventuelles reconductions est limité à 350.000,00 € HT.

L'accord-cadre sera conclu pour une durée initiale d'un (1) an à compter de sa notification au titulaire. Au-delà de cette période, sauf décision expresse de non-reconduction, l'accord-cadre sera renouvelable par tacite reconduction par périodes équivalentes, au maximum trois fois, à la date anniversaire de sa notification. La durée de l'accord-cadre ne pourra ainsi excéder quatre ans.

La date limite de remise des plis a été fixée au 26 janvier 2024 à 12h00.

3 plis ont été déposés via le profil acheteur :

SOGEA NORD HYDRAULIQUE (62223 Anzin-Saint-Aubin)

SADE COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX HYDRAULIQUE (59287 Guesnain)

EHTP REGION HAUT DE France (62060 Arras cedex)

Au regard des critères de sélection des offres (60% pour le prix et 40% pour la valeur technique), et du rapport d'analyse des offres, la commission consultative des procédures adaptées, lors de sa réunion du 05 mars 2024, a émis un avis favorable à l'attribution de l'accord cadre à bons de commande à la société SADE qui présente une offre économiquement la plus avantageuse pour l'ensemble de ses prix unitaires remis au titre de son bordereau de prix unitaires, ci-annexé.

Il vous est donc proposé :

D'attribuer l'accord-cadre à la société SADE et d'autoriser le Président à signer l'acte d'engagement ;

D'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les documents s'attachant à l'exécution de cette décision ;

D'autoriser le Président ou son représentant délégué à solliciter toutes les subventions et avances potentielles à leur taux maximal (Agence de l'eau).

La dépense correspondante est prévue à l'article n°2315 du budget annexe assainissement.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Jean-Jacques, encore un accord-cadre.

M. PEYRAUD : C'est l'attribution de l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour la réalisation de travaux de mise en conformité des branchements d'assainissement par rue sur les différentes communes de Douaisis Agglo. Au regard des critères de sélection des offres, 60% pour le prix et 40% pour la valeur technique, et

du rapport d'analyse des offres, la commission consultative des procédures adaptées, lors de sa réunion du 5 mars 2024, a émis un avis favorable à l'attribution de l'accord cadre à bons de commande à la société SADE qui présente une offre économiquement la plus avantageuse pour l'ensemble de ses prix unitaires remis au titre de son bordereau de prix unitaires, ci-annexé. Il vous est donc proposé d'attribuer l'accord-cadre à la société SADE et d'autoriser le Président à signer l'acte d'engagement.

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce qu'il y a des commentaires ? Pas de souci ? Qui est pour ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 – Cycle de l'eau

5.4 – Assainissement – Attribution de l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour la mise en sécurité des trappes, serrureries et installations de DOUAISIS AGGLO – Marché n°DA-23AS044

EXPOSÉ

Une consultation a été lancée le 14 décembre 2023 pour laquelle l'attribution et l'autorisation de signature relève de la compétence déléguée du Bureau communautaire.

Néanmoins, en raison de l'impossibilité pour le bureau de se réunir avant le 4 avril et considérant l'urgence à passer ce marché, il est proposé au conseil d'évoquer ce dossier, en stricte conformité avec le régime juridique de la délégation d'attribution consentie au Bureau communautaire.

La consultation a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence transmis au Moniteur et MarchésOnline le 14 décembre 2023.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande pour des travaux pour la mise en sécurité des trappes, serrureries et installations de DOUAISIS AGGLO.

Procédure de passation :

► Conformément à l'article R2123-1-1° du Code de la Commande Publique, le marché est passé par procédure adaptée.

► L'accord-cadre mono-attributaire sera exécuté par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du même code sans montant minimum et avec un montant maximum de commande de 500 000 € HT/an.

↳ En cas de reconduction, le montant maximum de commandes éventuelles cumulé sera de 2 000 000 € HT sur les 4 années.

L'accord-cadre sera conclu pour une durée d'un (1) an. Il prendra effet à compter de la date de notification au titulaire.

Au-delà de cette période, sauf décision expresse de non-reconduction, l'accord-cadre sera renouvelable par tacite reconduction par périodes équivalentes, au maximum trois fois, à la date anniversaire de sa notification. La durée de l'accord-cadre ne pourra ainsi excéder quatre ans.

La date limite de réception des offres était fixée au 23 janvier 2024 à 12h00.

1 pli a été déposé via le profil acheteur :

- SAS S.E.T. - Société d'Équipement en Tuyauterie (59320 HAUBOURDIN)

Au regard des critères de sélection de l'offre (60% pour le prix et 40% pour la valeur technique), et du rapport d'analyse de l'offre, la commission consultative des procédures adaptées, lors de sa réunion du 05 mars 2024, a émis un avis favorable à l'attribution de l'accord cadre à bons de commande à la société SAS SET qui présente une offre économiquement la plus avantageuse pour l'ensemble de ses prix unitaires remis au titre de son bordereau de prix unitaires *après négociation*, ci-annexé.

Il vous est donc proposé :

- D'attribuer l'accord-cadre à la société S.E.T et d'autoriser le Président à signer l'acte d'engagement ;
- D'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les documents s'attachant à l'exécution de cette décision.

La dépense correspondante est prévue aux articles n°2315 et 21532 du budget annexe assainissement.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Dernière délibération.

M. PEYRAUD : En cas de reconduction, le montant maximum de commandes éventuelles cumulé sera de 2 000 000 € HT sur les 4 années. Au regard des critères de sélection de l'offre, 60% pour le prix et 40% pour la valeur technique), et du rapport d'analyse de l'offre, la commission consultative des procédures adaptées, lors de sa réunion du 5 mars 2024, a émis un avis favorable à l'attribution de l'accord cadre à bons de commande à la société SAS SET qui présente une offre économiquement la plus avantageuse pour l'ensemble de ses prix unitaires remis au titre de son bordereau de prix unitaires après négociation, ci-annexé.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Des remarques ? Qui est pour ? Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, ainsi s'achève ce conseil communautaire, merci de ces échanges. Vous avez dû recevoir une invitation pour aller voir la démolition du pont de l'échangeur de la 621. Pour ceux qui n'auront pas l'occasion d'y aller, sachez qu'il y a les enregistrements qui sont prévus et vous pourrez aller voir sur les réseaux sociaux, c'est à partir de 21 heures. On est sur 3 jours de travaux, ce sont des moments assez stupéfiants en termes de technique. Je vous souhaite un très bon week-end, une belle soirée, et je vous invite à prendre une petite collation.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h05

Le Secrétaire de séance,


Jean-Jacques PEYRAUD

LE PRESIDENT,


Christian POIRET